
**Communauté d'Agglomération Perpignan -
Méditerranée**

Conseil Général des Pyrénées-Orientales

Etude globale de la Têt et de ses
principaux affluents

Du barrage de Vinça à la mer

PHASE II

**Diagnostic
et propositions d'objectifs**

1 - RAPPORT

Juillet 2004

Dossier ME 030453_(P2) / MD -MS /

**Communauté d'Agglomération Perpignan -
Méditerranée**

Conseil Général des Pyrénées-Orientales

Etude globale de la Têt et de ses
principaux affluents

Du barrage de Vinça à la mer

PHASE II

**Diagnostic
et propositions d'objectifs**

1 - RAPPORT

Liste des planches

1	Diagnostic -Enjeux : Qualité des milieux aquatiques
2	Diagnostic - Enjeux : Ressource en eau
3	Diagnostic - Enjeux : Hydraulique
4	Diagnostic - Enjeux : Protection des milieux
5	Sectorisation des cours d'eau
6a	Hierarchisation des objectifs sectorisés sur les cours d'eau d'étude
6b	Légende de la hierarchisation des objectifs sectorisés

Liste des annexes

1	Localisation du lit majeur de la Têt avec espace de mobilité
----------	--

Préambule

Avec une superficie totale d'environ 1 417 Km² le bassin versant de la Têt représente l'unité hydrologique la plus importante du département des Pyrénées Orientales.

Long de plus de 100 km le fleuve côtier traverse trois entités distinctes : le domaine montagneux amont qui constitue un vaste réservoir ; la moyenne vallée qui reçoit la majeure partie des affluents ; et la basse vallée alluviale qui rassemble d'une part avec l'agglomération de Perpignan près de la moitié de la population du département soit aussi environ 90% de celle du bassin versant et où les principaux tributaires sont d'autres part, le Boulès et la Basse. Le caractère méditerranéen du climat et de l'hydrologie locale peut aussi ponctuellement révéler d'autres sous bassins versant, tant en rive droite qu'en rive gauche (Castelnou, Coumelade, le ravin des Gourgues, La Boule, ...).

La transition entre moyenne vallée et plaine est également marquée par le Barrage de Vinça (24.6 Mm³). Partant de cette retenue, les 45 kilomètres que parcourt la Têt jusqu'à son débouché en mer ainsi que le réseau hydrographique secondaire sont intégrés au périmètre de l'étude globale dont le sous bassin se singularise par un **potentiel significatif de thématiques** dont celles :

- Sur la **dynamique physique du fleuve**, au travers des conséquences des extractions passées, des aménagements contemporains et des crues, qui est perceptible par une mobilisation des acteurs et par des dégâts locaux parfois significatifs (érosions, incision du lit dans le Pliocène, atterrissements) à gérer à terme dans le respect des processus en jeu ;
- Sur la **gestion des ressources en eau**, et notamment de la ressource superficielle dans ses dimensions quantitatives et qualitatives et ses interactions avec les eaux souterraines. L'ancestralité des modalités de prélèvements, la multiplicité des structures de gestion et les enjeux d'usages pourraient justifier la mise en place progressive d'un cadre concerté à l'échelle du sous bassin. Cela en vue de fixer des orientations voire des règles pour les situations de pénuries restant chroniques (ex : droits d'eau des canaux d'irrigation qui représentent un volume prélevé dans la Têt proche de 60 Mm³ en période estivale) ou pour une réflexion sur les conséquences de l'affleurement Pliocène vis à vis entre autres des ressources souterraines, par ailleurs largement mises à contribution.
- Sur « **les potentialités écologiques** » du fleuve, au demeurant mal connues et à préciser pour asseoir un projet global et cohérent autour des problématiques hydraulique, physique et de celles d'une mise en valeur raisonnée des milieux aquatiques, ou pour spécifier d'éventuelles investigations complémentaires ajustées aux actions qui seront préconisées.
- Sur la **mise en œuvre opérationnelle** des actions et orientations du schéma d'aménagement, par une ou plusieurs structures porteuses, (Phase III) qui découlera directement des objectifs validés par les partenaires du sous bassin lors des phases de concertation pour la Têt comprise dans le territoire de la PMCA (Phase II).
- Sur la définition d'un programme **pluriannuel de restauration et d'entretien durable** en adéquation avec les enjeux identifiés pour ce qui concerne les interventions sur l'environnement végétal de la Têt (territoire PMCA).

Sous maîtrise d'ouvrage de la **Communauté d'Agglomération Perpignan - Méditerranée** en partenariat avec le **Conseil Général des Pyrénées-Orientales**, et avec la participation de financière de l'**Agence de l'Eau**, de la **DIREN** et la **Région Languedoc-Roussillon**, la présente étude globale, planifiée sur 12 mois s'articule autour de **trois phases** successives :

Phase I : L'analyse de la situation actuelle a défini **un état des lieux** des problématiques particulières, les contraintes physiques et humaines liées à la gestion de l'eau sur le sous bassin, leurs potentialités d'aménagement et de mise en valeur.

Cette première phase s'est achevée lors du Comité de Pilotage de Phase I, tenu le 27 novembre 2003 au palais des Congrès de Perpignan.

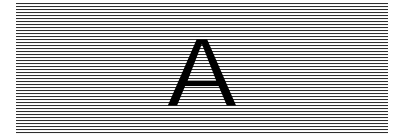
Phase II : Le **diagnostic et les enjeux** sont à ce stade spécifiés et des **objectifs** sont définis par cours d'eau et par secteurs homogènes du sous bassin. Les objectifs, *in fine* validés par le comité de Pilotage, intègrent les préconisations des documents d'orientations en vigueur et les préoccupations locales discutées lors des ateliers thématiques.

Phase III : Partant des objectifs, la phase III précise les principes d'aménagements à prévoir pour atteindre l'état voulu. Pour le périmètre de la **Communauté d'Agglomération**, le programme d'actions générales est à ce stade élaboré et comprend un programme quinquennal de restauration et d'entretien des berges et du lit. Le **schéma** décline ainsi les préalables et les moyens à engager pour une phase opérationnelle ainsi que les indicateurs à envisager pour un suivi et une évaluation ultérieure des opérations.

Pour les phases I et II, l'étude se cale autant que faire se peut, sur les attentes et les terminologies nouvelles impulsées par la mise en œuvre de l'état des lieux de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

LE PRESENT RAPPORT CONSTITUE LE DOCUMENT MINUTE DE PHASE II.

Il s'inscrit en aval des 4 Ateliers Thématiques qui se sont tenus les 05 & 06 février 2004, et propose donc une version ajustée à la lumière de ces ateliers, du diagnostic, des enjeux et des objectifs concertés à atteindre.



Synthèse du diagnostic et des enjeux

I. Rappel du cadre géographique

Fleuve côtier du département des Pyrénées Orientales, la Têt prend sa source dans le Massif des Pyrénées Catalanes ; après un **parcours** d'environ 114 Km, elle se jette en Méditerranée, à proximité des plages de Ste Marie la Mer et de Canet en Roussillon, et draine un **bassin versant** d'une superficie de l'ordre de **1 417 Km²**.

En aval du barrage de Vinça et des gorges de la Guillera, les principaux affluents en plaine du Roussillon sont le Bolès et la Basse, d'une longueur respective 29 et 18 Km en rive droite de la Têt.

■ **Le périmètre d'étude**, ou sous bassin versant aval de la Têt entre le **barrage de Vinça** (ouvrage marquant la transition entre les gorges de Rodès et la plaine), **et l'embouchure du fleuve**, concerne quelques **450 Km²** soit environ 32 % de la superficie totale du bassin versant du fleuve. Il englobe les deux sous bassins suivants :

Le **Bolès** (ou Boules), occupant environ **90 Km²**, (20 % du bassin versant d'étude). Il trouve son origine sur les pentes escarpées du Canigou (forêt de Saint Marsal), à environ 1400 m d'altitude et rejoint, au deux tiers de son cours, la plaine du Roussillon à hauteur de Bouleternère avant de confluer avec la Têt à hauteur de Millas.

La **Basse** qui draine un sous bassin de **72 Km²** environ (16 % du bassin versant d'étude), est issue des Causses de Thuir, à l'Ouest de la commune. Quasi entièrement située dans la plaine, elle conflue avec la Têt à hauteur du gué du parc des expositions de Perpignan.

Le sous bassin versant de la Têt aval, s'étend aussi sur **trente communes** du département des Pyrénées Orientales, dont 17 communes rattachée à la Communauté d'Agglomération Perpignan - Méditerranée. Au total se sont près de 190 000 personnes qui sont rassemblées sur ce bassin.

Communes	
Communes	Maîtres d'ouvrages
BAHO – BOMPAS - CANET EN ROUSSILLON - LE SOLER - CANOHES - PERPIGNAN - PEZILLA LA RIVIERE - ST ESTEVE - ST FELIU D'AVALL - STE MARIE - TOULOUGES - VILLENEUVE LA RIVIERE - VILLELONGUE DE LA SALANQUE	PMCA (13 communes sur 17 que compte la communauté)
BOULE D'AMONT - BOULETERNERE - CAIXAS - CASEFABRE - CORNEILLA LA RIVIERE - ILLE SUR TET - LA BASTIDE - MILLAS - NEFIACH - PONTEILLA - PRUNET ET BELPUIG - RODES - SAINT FELIU D'AMONT - SAINT MARSAL - SAINT MICHEL DE LLOTES - THUIR - VINCA -	Conseil Général 66 (17 communes restantes)

II. Eléments de diagnostic à retenir

*Ce chapitre retrace les **éléments clefs du diagnostic et des enjeux identifiés** pour le sous bassin et présentés par thématique. Pour une information plus exhaustive, les chapitres suivants proposeront, sans s'y substituer, une synthèse de l'état des lieux resituant le cadre des propos.*

Deux épisodes de crue ont été constatés depuis la fin de phase I, en octobre et décembre 2003. Certains événements marquants ont pu être observés et confirment certaines conclusions du diagnostic. Seront notamment évoqués : l'arrachement de la prise d'eau du canal de Corneilla au seuil de Néfiach dont l'environnement à nouveau évolué, le transport solide constaté, les débordements sur les voies sur berges aval, On tâchera par ailleurs de mettre en relation les débits du moment avec les constats

II.1. Les enjeux liés à la gestion qualitative des eaux superficielles

↳ Cf. planche graphique n°1

II.1.1. Une qualité des eaux surtout conditionnée par les rejets domestiques

La pollution d'origine domestique est largement dominante dans la **dégradation de la qualité des eaux du fleuve**. Cette altération se ressent dès les premiers rejets des stations d'épuration et s'affirme de plus en plus vers l'aval. Alors que le Boulès est de loin le moins concerné, **la Basse** est en revanche **la plus soumise** à la pollution en général, avec une influence dominante de la contribution **industrielle** à compter, de Perpignan. La mise en conformité des rejets de la cave des vigneron catalans, principal foyer de pollution de la Basse, est prévue pour 2004.

Cet état ne tient toutefois pas compte des pollutions induites par les nombreux **dépôts de déchets** d'origine variée. Particulièrement présents sur la Têt et la Basse, mais aussi en plaine pour le Boulès, surtout pour les déchets vers et/ou agricoles, leur impact physique (plastiques, ciments, encombrants, ...) ou chimique (déversements toxiques, corrosions, lixiviations etc..) n'est pas apprécié. Il en va de même pour les **ruissellements pluviaux urbains** (agglomération de Perpignan), dont l'incidence se déduit toutefois des suivis réalisés par temps de pluie.

II.1.2. Un enjeu collectif soutenu par diverses perspectives amorcées pour améliorer la qualité des eaux

Le contrat d'agglomération Têt Méditerranée - aujourd'hui Perpignan Méditerranée - **signé le 25 avril 2003** entre l'Agence de l'eau et la communauté d'agglomération (période 2003-2007), vise la lutte pour la sauvegarde du littoral. Les actions menées dans ce contrat s'inscrivent dans le cadre de la Directive cadre européenne sur l'eau qui vise l'obtention d'un bon état des milieux aquatiques d'ici à 2015.

Les travaux **de mise aux normes et d'extension des stations d'épuration** (Canet en Roussillon, Perpignan), permettront de satisfaire aux dispositions réglementaires (Loi sur l'eau, Directive Eaux Résiduaires Urbaines du 21 mai 1991). Il est également prévu **de raccorder de**

nouvelles communes de la communauté d'agglomération sur ces deux stations, et de réaliser, à terme, un **émissaire en mer**. Non seulement la qualité physico-chimique et bactériologique de la Têt sera améliorée mais l'usage baignade pourra être pérennisé pour les plages à son embouchure.

Reste donc à poursuivre et étendre à l'ensemble du bassin versant les projets en cours et à mettre en œuvre les préconisations du futur Schéma Départemental d'Assainissement (SDA) pour les Pyrénées Orientales prévu pour 2004.

En lien direct avec les programmes relatifs à l'assainissement, **l'enjeu d'amélioration de l'état du milieu aquatique** est mis en avant. Il englobe **l'enjeu piscicole** car il participe à une reconquête progressive du fleuve mais :

- exclut pour le moyen terme une valorisation de la Têt pour un usage baignade qui serait, économiquement et techniquement trop contraignant,
- pourrait s'exprimer de façon plus probante en lien avec une stratégie de gestion quantitative d'ajustement des prélèvements pour les périodes hydrologiquement sensibles.

La qualité des eaux des canaux est probablement altérée par des rejets divers supposés ponctuellement importants. **L'identification de leur origine et leur quantification** sera à mener.

■ Pour la **frange littorale**, l'enjeu **baignade** s'exprime au travers des tentatives menées depuis 2001 au travers des biefs auto épurateurs. Sans résultats probants, elles démontrent toutefois l'implication **des collectivités**, pour une amélioration de la qualité bactériologique du fleuve à son embouchure.

L'enjeu de connaissance des apports du fleuve au milieu marin est plus récent ; Il se concrétise notamment par les travaux du CEFREM (CNRS - Université de Perpignan) qui a mis en place au large de Canet, une **bouée** destinée à **mesurer les rejets de la Têt** en mer par prélèvements automatique dans une évaluation sur plusieurs paramètres (MES, bactériologie, toxiques, ...).

Pour information enfin, on peut rappeler qu'à l'échelle du bassin Rhône - Méditerranée - Corse, les conseil généraux (en maîtrise d'ouvrage) réalisent des suivis de qualité des cours d'eau de leur département basés sur une approche par bassin versant avec une périodicité d'environ 5 ans (1 bassin versant par année revu tous les 5 ans).

II.2. Les enjeux liés à la gestion quantitative des ressources superficielles et souterraines

↳ Cf. planche graphique n°2

II.2.1. Des ressources fragiles

Les ressources superficielles comme profondes **sont fortement sollicitées** et potentiellement menacées en certaines conditions.

Pour **la ressource superficielle**, particulièrement sensible au travers d'étiages parfois très marqués, la menace porte sur **l'altération de la qualité des eaux** et ses répercussions sur les équilibres biologiques. En situation d'étiage et alors que les prélèvements par irrigation gravitaire

sont les plus importants, la **pression** exacerbe la vulnérabilité naturelle et s'inscrit en "**désaccord**" avec le fonctionnement de l'écosystème naturellement fragilisé. 60 Millions de m³ /an sont ainsi prélevés en moyenne rien qu'en période d'étiage.

La ressource souterraine, bien qu'importante est menacée de **surexploitation** ; sa surveillance est désormais prise en charge. 70 à 80 Millions m³ /an sont prélevés dans les ressources souterraines Plio-quatenaire. L'adduction en eau potable est majoritaire.

L'évolution hydro-morphologique de la Têt pourrait à terme avoir des conséquences sur la disponibilité et la qualité de ces eaux souterraines, en particulier pour les aquifères quaternaires.

II.2.2. Des ressources dont l'interconnexion est particulièrement complexe

Les relations et interconnexions eaux superficielles / souterraines / aménagements hydrauliques (canaux) sont très difficile à appréhender. Elles participent d'un **hydrosystème dont la complexité**, amplifiée par la pression anthropique (aménagements passés, prélèvements...) n'a **pas été étudiée dans son ensemble**.

Des études ponctuelles sont toutefois menées ; les premiers résultats confirment la nécessité de considérer les problématiques liées à la ressource dans une optique globale et interactive sur de nombreux points sur le sous bassin versant.

De **nombreux ouvrages** de prélèvement, de répartition, de restitution, court-circuitent le réseau superficiel et sollicitent grandement les eaux souterraines. S'ils sont bien **identifiés** pour ce qui est des eaux de surface, c'est plus délicat en ce qui concerne les ressources aquifères.

L'héritage séculaire du réseau d'irrigation gravitaire, qui a façonné le paysage du sous bassin versant et permis son développement économique, en fait un modèle au prix d'une complexité d'entretien et de gestion confrontés à de nouveaux enjeux. Ces **canaux jouent un rôle clef** au sein du sous bassin.

La mise en place du **barrage de Vinça** constitue un événement **déterminant** dans l'évolution de la gestion des ressources en eau superficielle à cette échelle. Sa présence a considérablement nivelé les fluctuations quantitatives de la Têt et réduit la gravité des situations de crises.

II.2.3. Un partage des ressources pouvant être amélioré

Concernant **les eaux superficielles** :

- la concertation sur la **répartition de l'eau en étiage** a largement été entamée ; elle s'est accrue depuis la mise en service du barrage mais implique d'être **confirmée pour mieux satisfaire l'enjeu milieu en particulier**,
- il est partagé par les acteurs de **pérenniser l'architecture hydraulique du système d'irrigation**. Certes très complexe, elle est réputée garante des spécificités physiques, biologiques et patrimoniales de ce sous bassin versant atypique.

Bien que l'histoire de **l'irrigation** ai légué une **gestion archaïque et morcelée** des canaux, la solidarité entre ASA permet en général de pallier, de concert entre acteurs (FDPPMA, CSP, BRL), aux problèmes rencontrés lors des étiages sévères mais courants. Le barrage de Vinça a,

de fait, beaucoup apporté par son rôle de soutien pour l'irrigation à l'étiage, mais la dimension écosystémique et fonctionnalité des milieux aquatiques occultées restent à mieux prendre en considération. Pour tendre vers une **amélioration du partage de la ressource**, la réflexion doit donc maintenant être étendue en déterminant par exemple un **débit biologique minimal** (débit minimal au sens du SDAGE RMC et défini à l'article L.435-2 du code de l'Environnement) augmenté des besoins biologiques des écosystèmes aquatiques et associés du fleuve) applicable de Vinça à l'aval de Perpignan et en s'interrogeant sur les modalités de sa mise en œuvre efficace.

Les **dysfonctionnements** internes au système d'irrigation persistent. De mieux en mieux identifiés voire étudiés précisément pour certains, ils s'inscrivent dans une réflexion à poursuivre. Les nouvelles pressions qui s'affirment sur les canaux avec **la problématique des écoulements pluviaux urbains** restent à gérer dès l'amont des projets de développement urbain. Cela passe aussi par **l'approfondissement de la connaissance des multiples interactions** des ouvrages hydrauliques avec leur environnement direct (en particulier aquatique), mais aussi de celle de leur fonctionnement propre, par le suivi notamment.

En **trame de fond** à l'enjeu d'une meilleure prise en compte et d'une satisfaction des besoins du milieu en compatibilité avec l'usage irrigation, un **vaste chantier** sur les modalités de **gestion des canaux est à engager**.

Vis à vis de **la ressource souterraine**, la surveillance et le suivi des réservoirs aquifères est bien en place désormais et les premiers enseignements confirment les menaces liées à la surexploitation contemporaine. **C'est dans l'identification, la régularisation et le suivi des prélèvements, et dans l'optimisation des réseaux de desserte que l'essentiel de la tâche reste à faire**, en vertu des efforts déjà engagés par la collectivité et le CG 66 localement.

Pour conclure, **l'enjeu majeur** sur cette thématique est donc bel et bien d'assurer une gestion quantitative concertée et équilibrée de l'eau, permettant de répondre à l'ensemble des besoins des usagers, d'assurer un bon fonctionnement des milieux aquatiques et une réalimentation satisfaisante de la ressource souterraine.

II.3. Les enjeux crues / inondations

↳ Cf. planche graphique n°3

II.3.1. Un fleuve contraint, craint de longue date en plaine par les populations et non pris en compte pour sa dimension environnementale.

Cet enjeu d'importance est **omniprésent dans l'historique des aménagements** de la Têt mais aussi dans les **modes de gestion contemporains et dans les préoccupations des collectivités**. En héritage à des pratiques qui ont visé à une maîtrise des débordements, la Têt présente un **fonctionnement hydromorphologique fortement contraint** en plaine sous l'effet combiné des endiguements latéraux, des extractions passées en lit mineurs, du barrage de Vinça et des occupations humaines en champs majeur. Avec plus de 80% du linéaire endigué l'emprise des zones inondables a considérablement diminué et les champs potentiels d'expansion de crues relictuels sont à présents très localisés. Les aménagements hydrauliques, focalisés sur une nécessité exclusive d'évacuation et de transit des eaux de crues, ont occulté les potentialités physiques, biologiques et paysagères du fleuve qui sont de fait notablement altérées.

Simultanément et malgré la dimension collective de l'enjeu, **les modes d'interventions et « d'entretien » du lit, des berges et des endiguements** se calent toujours sur les **pratiques ancestrales**, sans cohérence entre l'amont et l'aval, ni ligne directrice pour ce qui interfère avec l'environnement du fleuve.

II.3.2. Un enjeux persistants pour certains affluents mais restant à intégrer dans une réflexion globale

Face à cet état difficilement réversible et façonné pour satisfaire à la lutte contre les inondations, **l'enjeu reste bien d'actualité** pour la Têt en regard de l'implantation humaine ; il mérite par contre d'être placé dans une **réflexion** plus large **transcendant l'approche hydraulique** et posant le problème d'une **refonte des types de gestion** restant à construire à une échelle cohérente.

Alors que la Têt n'est pas sujette à débordements pour des **crues communes**, compte tenu de son endiguement et de l'abaissement de son lit, **la vulnérabilité** du sous bassin versant **provient** à l'heure actuelle en majorité **des affluents** insuffisamment pris en compte voire non aménagés pour certains. La **rive gauche** du fleuve est d'autant plus **vulnérable** qu'elle subit l'influence de la **route digue 116** qui lui renvoie les débordements. En plus des débordements localisés sur tout son linéaire, **le Boulès** vient localement **fragiliser la rive gauche de la Têt** au niveau de sa confluence en appliquant une forte contrainte hydraulique sur la berge lors des crues.

Les anciennes **zones d'expansion des crues** en amont de Perpignan, **très limitées**, sont pour l'essentiel vouées à des terrains maraîchers avec culture sous serre. En préalable à tout aménagement en faveur d'une reconquête de certains de ces espaces, **la maîtrise foncière** ainsi que l'aspect **communication** sur leur rôle seront déterminants.

II.4. Les enjeux découlant du diagnostic morpho-écologique

↳ Cf. planche graphique n° C.4.1. à C.6.3. Volume III - Atlas Cartographique - Phase I.

II.4.1. Un disfonctionnement morphologique avéré de Néfiach à Perpignan

La Têt présente une **incision du lit marquée**, liée à un **appauvrissement sédimentaire** avéré et accru par un transit en grande partie bloqué par le barrage de Vinça. Les nombreuses extractions passées et **l'artificialisation des berges**, aujourd'hui à **80 %** en particulier en rive droite, font que le cours d'eau ne parvient plus à rééquilibrer ce déficit. Ce secteur qui apparaît globalement davantage comme une zone de dépôt potentiel que de production **n'est plus suffisamment alimenté**. Les points d'érosions en berge se limitent généralement à quelques lambeaux de terrasses quaternaires subsistant en lit mineur. Très ponctuellement, **des points d'érosion existent**, portant atteinte, directement ou à terme, aux nombreux endiguements et ouvrages hydrauliques.

Le seuil/gué de **Néfiach** stigmatise les phénomènes d'incisions du lit mineur auxquels est soumise la Têt avec, de plus, de nombreuses traces d'érosions de berges. L'ouvrage marque une transition dans la physionomie et le comportement du cours d'eau. La rupture linéaire du profil en travers et ici matérialisée par un différentiel de 4 à 5 mètres de dénivelé entre l'amont et l'aval du seuil.

Le lit mineur est ensuite majoritairement creusé dans la **formation géologique Pliocène** jusqu'à Perpignan, atteignant **plus de 50 %** du linéaire d'étude sur les tronçons médians, le n°3 en particulier.

L'aval des confluences des principaux tributaires correspond souvent à des zones de dépôts, synonymes d'apports en matériaux grossiers à la Têt. Ils sont toute fois très limités et marginaux compte tenu du fort déficit rencontré sur les tronçons 2 et 3 de la Têt.

L'aval du fleuve, de plus en plus **contraint par les aménagements longitudinaux**, voit les atterrissements plus nombreux au fur et à mesure que le cours d'eau progresse vers la mer avec diminution de sa pente et que son faciès d'écoulement devient lenticule sans enjeux morphologiques.

II.4.2. Des affluents aux spécificités morphodynamiques contrastées

Le Boulès s'insère dans un contexte géographique **scindé en deux** avec :

- un parcours amont sauvage à caractère torrentiel, **sans désordre particulier**, et dont **l'apport effectif en matériaux reste à étudier** ;
- un cours aval en **plaine totalement calibré** jusqu'à la Têt dans un environnement agricole. Les atterrissements sont là plus nombreux mais peu volumineux, dans un secteur qui *a contrario* de l'amont connaît des assecs importants et récurrents en étiage.

Le bassin versant relativement réduit de **la Basse** présente essentiellement l'aspect d'un **canal**. Son cours est totalement maîtrisé sur la totalité de son linéaire dans Perpignan où aucune dynamique naturelle n'existe. **Les enjeux sont ailleurs** sur ce cours d'eau bien que son cours intermédiaire présente des points d'érosions à surveiller.

II.4.3. Un environnement végétal dont les multiples facettes feront l'objet d'un programme pluriannuel opérationnel dès lors qu'un portage administratif et technique pérenne sera identifié

Sur **un quart de la Têt**, les **ripisylves sont remarquables** et la diversité floristique est forte. C'est principalement vrai sur la zone allant du **barrage à Millas**. C'est également dans cette portion que l'on retrouve le plus grand nombre d'espèces à forte valeur patrimoniale. A ce linéaire, il convient d'ajouter la **partie aval de la Têt** où il existe de belles ripisylves surtout en rive gauche, et ponctuellement à mi distance, encore en rive gauche principalement (Corneilla, Pézilla, ...). Ce sont **des zones relictuelles** et vouées à disparaître. Les orientations de gestion et d'aménagement devront prendre en compte la **fragilité notable de ces espaces**.

Sur **un autre quart du cours d'eau**, la **qualité des milieux naturels est faible** : les ripisylves sont peu développées (et parfois inexistantes) et la présence d'espèces invasives souvent dominante. Cela correspond principalement à la partie chenalisée de la Têt entre le Soler et peu après la sortie de Perpignan. Les habitats naturels ne pourront y être restaurés que par des moyens très lourds.

Sur **la dernière moitié**, la **qualité des milieux, moyenne**, est très différente d'un lieu à un autre et parfois sur de courtes distances. L'hétérogénéité du linéaire empêche la présence de nombreuses espèces. Ce sont des zones qui devront être étudiées méticuleusement et au cas

par cas tant les états de conservation sont variables et soumis à des menaces diverses et variées.

La présence **d'espèces invasives** est de plus en plus pressante vers l'aval et dans les milieux anthropisés. Du fait des aménagements tels que la RN 116, la stratification actuelle des boisements en rive droite évoluera vers une ripisylve composée d'arbres de la même classe d'âge ce qui provoque un **déséquilibre dans le renouvellement des boisements**. L'ensemble des tronçons possède quelques arbres morts ou déstabilisés sans réellement mettre en cause la pérennité d'un ouvrage. Néanmoins, à la lumière des épisodes de crues de l'automne et l'hiver 2003/2004, des quantités non négligeables de bois morts et d'arbres déstabilisés en bord de berge ont pu être observés.

La ripisylve amont du **Boulès** est très limitée compte tenu de l'encaissement du cours d'eau et de la proximité des versants et du cortège végétal associé. Elle n'en est pas moins dense et en bon état sanitaire, et peut potentiellement coloniser/envahir le lit du cours d'eau et générer des **quantités là aussi non négligeables de bois mort**. A l'aval, la ripisylve est très contrainte par les aménagements longitudinaux, et prend des **caractéristiques communes avec les secteurs aménagés de la Têt et de la Basse** (diversité et richesse floristique médiocres, espèces invasives, absence de réelle ripisylve).

Le mode d'entretien de la ripisylve du lit et des berges, de la Têt et de ses affluents, a jusqu'ici toujours été orienté dans une optique hydraulique de protection contre les crues excepté pour la Basse dans Perpignan aménagée en jardins publics. L'homogénéisation des peuplements floristiques, **le développement des espèces invasives, la raréfaction et la vulnérabilité des ripisylves de qualité encore présentes**, s'accroissent. C'est la conséquence également des nombreux aménagements transversaux et surtout longitudinaux qu'ont subi les cours d'eau d'étude en particulier depuis un demi siècle.

La région d'étude n'en reste pas moins une zone au potentiel écologique très fort de part notamment le couloir de migration qu'elle représente pour les oiseaux ou encore comme on la vu, la variété des faciès écologiques qui peuvent être offerts par la rencontre entre :

- milieux continental et marin à l'embouchure,
- dominance climatique méditerranéenne avec influence pyrénéenne,
- le réseau d'irrigation séculaire, largement étendu dans la plaine, et les milieux préexistants...

II.4.4. Une problématique ouvrage peu préoccupante sauf cas particuliers

Les ouvrages sur la **Têt** sont **en bon état général**. Les plus fragiles sont les gués (Néfiach, Baho, Enrobés Roussillon, CTM à Perpignan) avec des problèmes **d'affouillement** ou de **comblement** sédimentaires (obstruction à partir de Perpignan nécessitant des interventions). Les points de franchissements sont concentrés/limités à l'aval du fleuve. Les seuils sont artisanaux de type "fusibles" (enrochements libres) et nécessitent un entretien régulier. Le **point le plus sensible** est relevé à **Néfiach**. L'ouvrage multi-usage, fort endommagé, constitue aussi le point dur le plus amont du profil en long limitant ainsi l'évolution de l'incision dans le Pliocène. La prise d'eau attenante rive gauche a une fois de plus été arrachée au cours des épisodes de crue 2003 (04/12/03), et déplacée plus à l'aval sur la même rive à Corneilla la rivière.

Plus récemment des demandes ont été faites auprès des services de police de l'eau de confortement de certains ouvrages (pont de Millas par exemple) en raison de l'enfoncement du lit de la Têt.

Sur la **Basse et le Boulès**, la concentration d'ouvrages transversaux traduit l'artificialisation des cours d'eau ; en plaine pour le Boulès et en zone urbaine pour la Basse. **L'état général** des ouvrages est **satisfaisant mais** globalement **vieillissant**, notamment en ce qui concerne les gués du Boulès, et exception faite des ouvrages dans Perpignan pour la Basse.

II.5. Les enjeux liés aux usages et à la valorisation

↳ Cf. planche graphique n°4

■ Un patrimoine naturel et culturel à mieux prendre en compte

Des **espaces et espèces remarquables** en liaison avec les cours d'eau sont encore présents à l'état relictuel. Au-delà et à hauteur des zones recensées en ZNIEFF, **c'est cette diversité d'habitats ponctuelle à conserver, dont il convient d'approfondir la connaissance**. Elle s'étend parfois au delà des cours d'eau dans leur aire physique d'influence, mais aussi le long des canaux qui ont permis l'existence de milieux localement intéressants d'un point de vue écologique encore **peu étudiés**.

La valeur du **patrimoine culturel** est également importante au travers de sites phares (ex : Prieuré de Serrabonne) ou de sites naturels de portée internationale (Orgues d'Ille sur Têt). Au-delà de l'aspect culturel, c'est **le paysage** du bassin versant qui influe fortement ce patrimoine. A cette interface, on retrouve à nouveau les éléments forts que sont les canaux d'irrigation mais aussi la RN116. Aussi convient-il **d'approfondir l'analyse paysagère** du sous bassin versant **en relation avec ce patrimoine culturel fort et considérer cet aspect dans les projets de valorisation à venir**. Ce patrimoine constitue aussi le trait d'union avec la dimension touristique et participe donc aussi de la mise en valeur globale du sous bassin versant.

II.5.1. Peu d'usages en lien avec la détente ou les loisirs récréatifs

Les caractéristiques des **multiples zones de dépôt** sont aussi variées que le sont les déchets tous cours d'eau confondus. Le repérage systématique des dépôts, en préalable à toute opération de nettoyage, demandera un travail spécifique dans le cadre du schéma et du programme pluriannuel. La régularisation et la réhabilitation des déchetteries communales en bord de cours d'eau doivent être menées à leur terme.

L'usage pêche, très représenté sur la Têt notamment, est aussi conditionné par l'amélioration de la qualité des eaux mais également par le développement de l'accessibilité aux zones propices et celui des espaces limitrophes du fleuve voués à cette pratique (étangs connexes).

Il n'existe **pas d'autres usages** identifiés, notamment d'un point de vue nautique, en particulier sur les affluents. La **baignade** est cependant pratiquée de manière sauvage sur la Têt, **les risques liés aux lachures** du barrage de Vinça et la qualité bactériologique, non conforme à cette pratique, limitent considérablement son développement tout comme celui des sports d'eau vives, en tout cas à court et moyen termes.

Peu de sites valorisés existent, excepté sur la Basse aval qui n'a plus rien de naturel dans Perpignan. Pour le reste, des aires de pique nique sont **sporadiquement** aménagées sur l'amont

des cours de la Têt et du Boulès et souvent en mauvais état d'entretien voire à l'abandon. Des efforts importants sont à faire dans cette direction.

L'endiguement de la rive droite, sans accès direct à la Têt où très ponctuellement et surtout en aval, apparaît aussi **comme une contrainte majeure**. Il ne doit pas limiter la mise en valeur de zones encore liées au fleuve (étang et forêts alluviales connexes).

II.5.2. Perception et attentes

La faible expression d'usages en lien avec les aptitudes des cours d'eau exprime la **perception dégradée** qu'ont les riverains et acteurs de la vallée sorte de « désappropriation » du fleuve. Ce reflet trahit une forme de désintéressement et de fatalisme qui sous estime aussi les espaces sensibles encore existants.

La **complexité des multiples gestions pratiquées** induit simultanément une confusion latente, un besoin de clarification et d'émergence de structure(s) cohérente(s) à même de porter un projet collectif ambitieux de restauration et de reconquête du fleuve.

Pour autant, les communes ont pour certaines repéré des milieux particulièrement intéressants d'un point de vue **écologique** qu'elles souhaiteraient mettre en valeur dans le cadre d'opérations légères et concertées. Le **nettoyage** de certains secteurs souillés par les dépôts et déchets constituera, pour d'autres, la première étape à une mise en valeur des milieux. Aussi, pour fédérer les attentes de **réappropriation sociale** au demeurant bien réelles ou pour impulser l'expression d'autres projets, un **vaste chantier de sensibilisation reste à engager** sans occulter les éléments déterminants que sont :

- la **maîtrise foncière** prend une importance déterminante dans les attentes des communes sur ce genre de thèmes,
- la connaissance des **moyens techniques, juridiques et financiers** à mettre en œuvre pour concrétiser ces perspectives.

La **reconquête de l'image** actuelle plutôt dégradée de la Têt passe donc à la fois par des actions visant à améliorer et valoriser les milieux aquatiques et attenants en terme de protection de la nature, mais aussi par des interventions en faveur d'une réappropriation sociale des cours d'eau du bassin versant. Ces dernières doivent être axées sur de la communication / sensibilisation des usagers riverains et touristes, mais aussi sur des projets ciblés visant : la découverte paysagère naturelle et culturelle intégrant la notion de bassin versant, le confortement de certains usages existants (pêche) et l'accessibilité maîtrisée au cours d'eau et aux milieux sensibles.

III. Détail des enjeux liés à la gestion qualitative des eaux

III.1. Les foyers de pollution

III.1.1. Pression en terme de pollution domestique

■ L'assainissement collectif (stations d'épuration / réseaux)

Les rejets de station d'épuration constituent le **principal foyer de pollution** des eaux, en particulier en ce qui concerne la Têt qui reçoit l'ensemble des rejets, plus ou moins bien traités, des stations d'épuration des communes riveraines. D'une manière générale, **les rejets de stations considérés de mauvaise qualité sont nombreux** : 7 stations sur 18 ont un rendement insuffisant, dont les principales soit environ 246 800 Eq/hab sur une capacité totale de traitement comprise entre 288 550 et 303 550 Eq/hab en période estivale. Ils ont une part prépondérante sur la dégradation des eaux. Ainsi :

- environ un tiers des stations ont des rejets de mauvaise qualité ayant ainsi des conséquences néfastes sur la qualité des eaux ;

- au moins un tiers des ouvrages rencontrent ponctuellement des problèmes de fonctionnement (saturation en période pluvieuse et touristiques pour les stations du littoral, eaux parasites, vétusté des installations, réseaux de collecte défectueux, ...).

Globalement, 65 % des stations d'épuration génèrent de manière continue ou ponctuelle une dégradation sensible de la qualité des eaux et avant tout de la Têt.

Les structures touristiques, en particulier celles du littoral dont les capacités sont les plus importantes, sont pour l'essentiel raccordées aux réseaux collectif d'assainissement.

Divers rejets directs non raccordés au réseau d'assainissement collectif et dont l'origine domestique est incontestable, ont été repérés lors de la campagne de terrain 2003. Recensés pour l'essentiel dans la traversée de l'agglomération Perpignanaise, ils attestent de la vétusté partielle des réseaux encore mal identifiés pour ceux de type unitaires (Basse et Têt).

■ Assainissement autonome

La problématique assainissement autonome **est marginale** vis-à-vis des désordres occasionnés par l'assainissement collectif. Ce sont essentiellement les communes situées en amont du **Boulès** (7 communes sont totalement autonomes mais de faible densité de population : entre 600 et 1500 habitant en fonction de la saison). Pour les autres communes du bassin versant, quelques **hameaux et écarts non raccordés** à un dispositif collectif sont présents de manière dispersée.

Les élus ont en général **peu ou pas connaissance** de l'état du fonctionnement de l'assainissement autonome. Selon la réglementation, **le contrôle de l'assainissement non collectif devra être mis en place par les collectivités locales** à partir de **2005**. Il sera géré par

la Communauté d'Agglomération Perpignan - Méditerranée, en ce qui concerne son territoire. Les communes amont, hors PMCA, devront en assumer la responsabilité à moins que la Communauté de Communes Conflent Roussillon, en prene à terme la responsabilité dans son périmètre de compétence. La question de la prise en charge de l'assainissement autonome par les communes est un enjeu fort à ce niveau.

■ Boues

Le devenir des boues d'épuration est problématique pour la majorité des communes. Certaines affichent clairement leur difficulté de gestion, et souhaitent entreprendre une réflexion sur le sujet. C'est un point important, au regard notamment de la quantité de matière sèche produite annuellement à l'échelle du bassin versant, soit environ **4226 Tonnes**, pour **l'essentiel mises en décharge quand une destination a été clairement identifiée.**

III.1.2. Pression en terme de pollution agricole

■ Pollution diffuse

L'occupation des sols du bassin est marquée par l'arboriculture (pêchers principalement), le maraîchage et la viticulture. Bien que cette **agriculture** occasionne une pollution diffuse liée aux traitements et apports divers aux cultures, **son degré d'impact sur les cours d'eau n'a pour l'instant pas été clairement établi.**

Par ailleurs, **la qualité des eaux transitant par les canaux** d'irrigation peut néanmoins localement poser problème (rejets directs domestiques et autres). C'est en particulier le cas lorsqu'ils sont « enterrés » en milieu urbain et d'une manière générale à proximité des zones urbanisées. Là encore **il n'existe pas à ce jour de campagne de mesure ni de suivi spécifique à ce thème.**

La pollution peut également être induite par **la lixiviation des dépôts agricoles**, sans parler des **matières plastiques** et autres qu'ils contiennent. Très souvent identifiées à proximité des cultures (ex serres rive gauche de la Têt), ces pratiques démontrent que les filières existantes (développées par la chambre d'agriculture en concertation avec la DDAF) ne sont semble-t-il pas connues. Dès lors la « solution rivière » est généralement privilégiée.

■ Autre

Le sous bassin versant ne renferme **pas d'autres activités susceptibles de générer des pollutions** significatives d'origine agricole (élevage...).

III.1.3. Pression en terme de pollution Industrielle

Parmi les 30 industries ou assimilées recensées comme non raccordées au réseaux d'assainissement collectif, **3 rejettent**, de manière sûre, **leurs effluents directement et sans traitement préalable, au fleuve.** Deux sont situés sur Perpignan, la cave vinicole les Vignerons Catalans et la chocolaterie CEMOI, et une sur la commune de St Feliu d'Avall, la cave coopérative.

Plus de la moitié des caves coopératives procèdent au traitement de leurs effluents. Celles dont les effluents ne sont pas traités avant rejet ont une faible production, à l'exception de la cave de Perpignan « les Vignerons Catalans ».

Les effluents des caves particulières sont dépollués par épandage dans la majorité des cas.

A l'échelle du bassin versant, **les caves coopératives et particulières constituent un faible foyer de pollution**. Il faut par ailleurs préciser que ces apports sont concentrés pour la plupart sur la période septembre / octobre. Les conditions hydrologiques du moment étant plus ou moins pénalisante pour les altérations éventuelles portées aux milieux, aquatiques en particulier.

Par ailleurs la distillerie « *Roussillon aliment la Catalane* » sur la commune de St Feliu d'Avall est également une source majeure de pollution bien qu'elle possède un système traitement de ses effluents. La possibilité de délocaliser à terme cette industrie sur la commune de Béziers est envisagée.

Il faut aussi signaler le fait que la cave des vigneron Catalan est en cours de régularisation et qu'elle sera bientôt (courant 2004 normalement) équipée d'un système d'assainissement autonome performant.

La **pollution industrielle reste assez marginale sur le bassin versant**, même si les effluents rejetés sont malgré tout d'importance et que plusieurs établissements industriels n'ont pu être caractérisés. La **Basse**, dans sa traversée de la zone industrielle de Perpignan et en amont direct du centre ville est le cours d'eau le plus touché du bassin.

III.2. Qualité des eaux

III.2.1. La Têt et ses deux principaux affluents

Les différentes sources de données montrent :

Pour **la Têt**, la qualité physico-chimique du fleuve ne cesse de se dégrader du barrage (bonne qualité) à la mer (qualité mauvaise). Cet état est confirmé par les résultats des stations de suivi du réseaux existant et par les campagnes complémentaires de mesures et de suivi réalisées pour le département ou dans le cadre de la présente étude (2003-2004).

Pour les **affluents**, hormis la Basse aval, ce sont les éléments du SDAGE RMC qui renseignent sur la qualité des eaux :

- La qualité du **Boulès** est signalée en classe 1A (bonne) sur l'ensemble de son cours,
- La **Basse** est de qualité médiocre (classe 2) sur l'essentiel de son parcours avec un tronçon en mauvaise qualité (classe 3) de l'aval de Toulouges à la Têt, soit toute la traversée de l'agglomération Perpignanaise.

La carte « Qualité des eaux superficielle et sources de pollution » identifie par ailleurs pour le cours **aval de la Têt** une **pollution nette pour l'azote et très importante pour le phosphore**. A hauteur d'Ille-sur-Têt, le fleuve est également concerné par une **eutrophisation importante mais occasionnelle ou de faible intensité**. Elle est très fréquente voire omniprésente (observations de la campagne de terrain été 2003) dans la traversée urbaine de Perpignan et vers l'aval. L'eutrophisation affecte également la Basse à partir de Toulouges.

En aval des gorges de la Guillera et dès les premiers rejets de stations d'épuration les plus importantes (Ille sur Têt), la **qualité bactériologique** de la Têt est impropre à un usage baignade alors qu'une pratique sauvage diffuse est observée. A l'exception des points de baignades autorisés à la faveur de la retenue des Escoumes (et pas celle de Vinça), aucun point n'est donc **suivi** par la DDASS dans le cadre du contrôle sanitaire de baignades. Seul le tronçon amont du Boulès est qualitativement et quantitativement propice à cet usage.

Pour la qualité des eaux de baignade en mer, les résultats depuis 1999 soulignent, pour la saison 2002 notamment, **des eaux de qualité moyenne voire momentanément polluées** pour trois des huit plages suivies à Canet, à proximité de l'embouchure de la Têt en mer.

III.2.2. Milieux aquatiques

■ État du peuplement piscicole

En comparant les rares informations existantes aux 2 inventaires réalisés dans le cadre de l'étude en juin 2003, **le peuplement** du secteur de la **Têt** est apparu **conforme** au peuplement typologique attendu sur la station d'étude amont (Néfiach).

Le peuplement de la station **aval** de la **Têt** (Pont CTM Perpignan) est caractéristique des fleuves méditerranéens côtiers, avec un cortège simplifié d'espèces. Toutefois, malgré une densité et surtout une biomasse intéressante, l'altération du milieu est démontrée. Cela transparaît dans la **mauvaise représentation des espèces les plus sensibles** et ou par rapport au attendues par rapport au type écologique théorique, et **l'état sanitaire global observé qui est préoccupant**. La prédation aviaire amplifie le phénomène.

■ Habitats

La formation géologique **pliocène** constitue une problématique d'importance vis à vis des habitats et de la qualité des milieux aquatiques en particulier pour le **secteur médian** de la **Têt**. De part sa nature argileuse et évolution rapide, cette formation, lorsqu'elle affleure ne laisse aucune possibilité de développement pour la faune et la flore aquatique. Il en résulte ainsi une **banalisation des habitats** dont la richesse s'appauvrit au fur et à mesure que domine le faciès pliocène jusqu'à **disparition quasi-totale d'espèces vivantes**.

Pour l'ensemble des cours d'eau, **la richesse et la qualité des milieux aquatiques sont conditionnées par l'antropisation du lit et des berges**, la qualité de l'eau et des ripisylves, qui pose **problème sur les trois quarts du linéaire d'étude** (Têt, Basse et Boulès).

Le Boulès a un cours aval de plaine hydrologiquement très instable ce qui limite le développement et l'épanouissement des milieux aquatiques.

IV. Détail des enjeux liés à la gestion quantitative de la ressource

IV.1. Les écoulements de surface

La Têt parcourt environ 45 Km depuis Vinça jusqu'à son embouchure et draine un sous bassin versant d'environ 450 Km². Ses principaux affluents sont situés en rive droite, la rive gauche ne générant qu'un réseau diffus et relativement peu marqué à l'exception de quelques ravins principaux telle la Riberette. Les deux affluents majeurs en rive droite sont le Boules ou Bolès et la Basse.

Cependant le caractère hydrologique méditerranéen peut aussi ponctuellement révéler une hydraulité importante voire surprenante sur d'autres bassins versant en terme de débits liquide mais surtout solide et ce, tant en rive droite qu'en rive gauche (le Castelnou, la Coumelade, le ravin des Gourgues, la Boule, le Manadeil,...), que leur régime soit quasi permanent ou intermittent.

Le sous bassin versant joue par conséquent un rôle important en terme d'apports à la Têt et il en découle divers enjeux sur le plan de l'inondabilité, de la protection des biens et des personnes, de la qualité de l'eau et de ses usages.

■ Régime hydrologique

Depuis Prades, le bassin de la Têt est soumis à un régime climatique pluvio-nival méditerranéen, avec une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 550 et 610 mm.

En terme de débits liquides, ce bassin génère à Perpignan 11m³/s en moyenne avec des affluents qui connaissent un étiage sévère voire un écoulement en nappe. Lors de gros orages, l'hydraulité peut changer brusquement jusqu'à atteindre, comme durant l'aiguat de 1940, un débit à Perpignan estimé à 3620 m³/s.

Le régime hydrologique reste cependant très dépendant de la gestion du barrage de Vinça. Les automnes secs peuvent ainsi ponctuellement présenter des étiages très sévères masqués par les vidanges du barrage qui adopte, pour les mois qui suivent leur configuration "d'écrêteurs" de crues.

IV.2. Les ouvrages hydrauliques et la répartition des écoulements de surfaces

Depuis de nombreuses années, la Têt a connu beaucoup d'aménagements successifs dans le but de protéger les zones urbaines des inondations et de fournir à la plaine suffisamment d'eau pour l'irrigation. Le fleuve en ressort profondément structuré et il est en majeure partie du temps cantonné dans son lit mineur.

IV.2.1. Le barrage de Vinça

Géré par BRL pour le compte du Conseil Général depuis sa mise en service en 1978, cet ouvrage a pour **principale vocation l'irrigation** de la vallée en soutenant l'étiage en été, mais il joue aussi un **rôle d'écrêteur de crue** avéré. Le débit annuel moyen en sortie d'ouvrage est de 8.9 m³/s.

Une **gestion optimisée** du barrage permet d'écrêter une crue d'occurrence décennale à hauteur de 70% voire à plus de 75% pour une crue d'occurrence 20 ans. **La crue centennale ne sera en revanche écrêtée que de 10%.**

La retenue est généralement pleine fin juin afin de fournir assez d'eau pour l'irrigation, puis vidangée progressivement à partir du 1er juillet, en prévision de l'arrivée d'un volume d'eau important lors d'une crue d'automne. Elle est censée atteindre sa cote minimale début octobre et commencer son remplissage en janvier.

IV.2.2. Le réseau d'irrigation

L'irrigation de la plaine est principalement **basée sur des systèmes gravitaires** qui ont été créés depuis plusieurs siècles parfois près d'un millénaire (autours du XIII^{ième} siècle), ce qui en fait un système remarquable de portée nationale.

■ Organisation des prélèvements de surface

Le réseau de canaux, dont les prélèvements s'effectuent directement en berges (vannes et autres « ras closes » association seuil/prise d'eau), est très complexe.

L'intense chevelu de canaux est approvisionné par **9 principaux canaux alimentés par 8 prises directes sur la Têt et une sur la Basse. Un canal principal est alimenté par la Basse**, le canal des Jardins St Jacques avec une branche secondaire, l'Escourridou. Le Boulès n'est concerné quant à lui que par de petits canaux. Une multitude de branchements se déploient ensuite depuis les "oeils" ou canaux principaux pour irriguer environ 7 000 ha à hauteur du **sous bassin versant** (chiffre variable en fonction des années et des sources).

Afin de gérer ce réseau, de nombreux acteurs interviennent à différents niveaux: des Associations Syndicales Autorisées (70 ASA dont 1 union d'ASA), 2 Associations Syndicales Libres, la ville de Perpignan, l'ADASIA, la DDAF, la Commission des lâchures agricole, enfin l'Agence de l'Eau.

En parallèle du réseau gravitaire, des réseaux sous pression ont été édifiés dans les années 1980, gérés par les ASA, ils constituent un mode d'irrigation plus économe (goutte à goutte) mais moins employé que l'irrigation gravitaire à la raie.

■ Droits d'eau et prélèvements

Dans la basse vallée les volumes prélevés par l'ensemble des canaux sont en moyenne de l'ordre de **60 Millions de m³ en période d'étiage pour près de 8 500 ha irrigués au total** (DDAF 66, SIEE). La surface irriguée et la consommation sont variables selon les années et les sources, l'ordre d'idée est cohérent.

Les canaux d'irrigation constituent le principal préleveur en eau superficielle du bassin versant.

Le bilan DDAF de 1999, indique que **plus de 90% du débit entrant dans le bassin versant de la Têt est prélevé par les 7 canaux principaux de la Têt** (canal de Pézilla non inclus). **Le débit consommé** ne s'élève qu'à un peu **plus d'un tiers du débit prélevé par les canaux**. Il est à noter que plus de 25% du débit sortant au droit de Perpignan, part dans d'autres bassins hydrographiques limitrophes au bassin versant de la Têt.

Les prélèvements, opérés toute l'année, sont plus importants en été. Les prélèvements d'hiver sont quant à eux au moins égaux à la moitié des prélèvements d'été. Les canaux ne sont fermés qu'à l'occasion de travaux de réfection (novembre à mars) ; ou pour ne pas interférer avec les ruissellements pluviaux.

La superficie irriguée par les 9 canaux principaux représente, en 2002, 7 139 ha soit **environ 16 % de la superficie totale du sous bassin versant**, dont 6 859 ha de terre irriguée uniquement à partir des prises sur la Têt. Il n'existe pas de réelle corrélation entre la surface irriguée et le volume prélevé. Il y a eu une faible évolution des périmètres irrigués au sein du bassin versant, or l'activité agricole a évolué, la variabilité des données peut en partie expliquer ce point.

Les **droits d'eau des canaux** sur ce territoire **dépassent les 14 m³/s**. L'ensemble des droits d'eau de ces canaux est très nettement supérieur au **débit réservé** de la Têt (à différencier du débit biologique minimal et dont la définition est fournie au SDAGE RMC notamment) de l'ordre **de 900l/s**, réévalué en décembre 2001 par l'étude *Stucky* à **1170 l/s**.

En situation normale, le barrage compense cet impact, mais les étiages les plus sévères peuvent obliger au non respect de ce débit réglementaire.

■ La gestion des prélèvements

Il n'a pas été démontré d' « erreur » de gestion, notamment vis-à-vis de l'exploitant du barrage de Vinça, mais aussi des principaux acteurs sur ce thème. Cependant des **potentialités d'optimisation** sont apparues nécessaires.

Indiscutablement, les **droits d'eau anciens et très élevés** des canaux ne sont **pas en accord avec l'hydraulicité actuelle de la Têt**. Pourtant, si la ressource est régulièrement limitante, surtout en été, les besoins réels de dérivation (qui sont encore mal connus) sont la majeure partie du temps inférieurs aux débits des droits d'eau.

Concernant les **besoins agricoles** deux constats sont probants :

- **Les droits d'eau sont supérieurs aux besoins réels de dérivation** ce qui tend à favoriser un prélèvement non contrôlé/raisonné et ceci d'autant plus que la tarification exercée par les ASA n'est pas faite au volume d'eau prélevé mais en fonction de la surface desservie ;
- **Les débits prélevés semblent excéder les besoins réels des cultures**. Bien que les débits nécessaires aux besoins agricoles estimés par l'ADASIA en 1991 soient théoriques, ils sont cependant 2 à 4 fois inférieurs au débit prélevé.

Il convient de souligner cependant que ce fonctionnement est également, pour une grande partie, inhérent au **mode d'irrigation gravitaire qui distingue inévitablement un volume technique « d'acheminement », d'un volume agricole effectivement voué au besoin des cultures dans le volume total prélevé**.

Un **déséquilibre dans la répartition des eaux** existe bien en période d'étiage entre les canaux. L'incidence se répercute également sur le débit réservé de la Têt et les écosystèmes aquatiques qui lui sont associés.

L'absence de **droits d'eau adaptés** à la situation actuelle et le principe de tarification à la surface irriguée, n'incitent pas à réguler le débit prélevé. L'irrigation consiste à **dériver le maximum d'eau** en fonction des capacités offertes aux rasclozes, au-delà des besoins réels des cultures. L'évaluation des besoins réels est par ailleurs rendue difficile par la complexité et la vétusté ponctuelle des réseaux.

Cette **situation très pénalisante en été pour la Têt et ses milieux**, d'autant que c'est également la période de plus basses eaux et en général celle des concentrations en pollution les plus fortes.

Le **soutien à l'étiage assuré par le barrage** joue quand même un rôle pondérateur déterminant. De 1978 à 1989, il n'y a pas eu de conflit d'usages majeur vis-à-vis de la gestion de la ressource même si ponctuellement des situations difficiles se sont présentées.

C'est surtout au travers du **remplissage** du barrage que se sont posés les problèmes, donc en sécheresse printanière suite à des hivers de surcroît peu neigeux.

Lorsque le remplissage se fait de manière optimale, les conséquences sont reportées en début d'automne, quand le barrage termine sa **vidange** de façon à "encaisser" les crues à venir tandis que les canaux continuent de prélever. L'impact sur le fleuve et ses écosystèmes peut être considérable si les précipitations automnales tardent à venir. C'est notamment dans cette direction que la réflexion doit aujourd'hui se porter et fournir une analyse, suite au retour des acteurs notamment.

IV.3. Les eaux souterraines

Les eaux souterraines sont l'objet d'une attention croissante du fait des **incidences quantitatives et qualitatives préoccupantes de la surexploitation** dont elles sont l'objet depuis de nombreuses années.

IV.3.1. Qualité et vulnérabilité des eaux souterraines

Le SDAGE RMC classe la nappe multicouche plio-quadernaire du Roussillon comme un **aquifère d'intérêt patrimonial fortement sollicité**. En réalité, ce classement regroupe l'ensemble formé par l'**aquifère quadernaire** présent dans les premiers horizons du substrat qui comme son nom l'indique est quadernaire, et l'**aquifère captif multicouche profond du pliocène** du nom des formations géologiques encaissantes.

■ Aquifère quadernaire

Cet aquifère **fortement sollicité pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation** est sujet aux **pollutions de surfaces et à l'intrusion d'eau salée** en bordure d'étang et de la mer. Son mode de recharge (nappe libre alimentée par les eaux de surface, les précipitations et l'excédent des eaux d'irrigation) **favorise sa vulnérabilité aux pollutions**.

La contribution du rechargement de ces nappes par le système d'irrigation local est en cours d'évaluation par le biais d'une étude spécifique (un exemple type du bassin) attendue pour la fin d'année 2003.

■ Aquifère du Pliocène

Les eaux sont de bonne qualité mais avec localement des problèmes liés à la pollution par les **nitrate**s justifiant son classement au titre des **Zones Vulnérables aux nitrates d'origine agricole** (arrêté du 21 septembre 1994, révisé en 1999) en vue de plans d'actions quadriennaux en faveur d'une gestion rationnelle de l'agriculture (programmes *Fertimieux* (Ferti 66) et *Irrimieux*). Constituant une ressource majeure, le Conseil Général a, par ailleurs, mis en place un réseau de suivi de la qualité des eaux depuis 1998 afin de gérer et de protéger cette ressource.

La captivité de l'aquifère Pliocène limite malgré tous les risques de pollution. La matrice sablo argileuse des formations du Pliocène constitue un excellent filtre. Cependant, l'augmentation des prélèvements dans ce réservoir favorise **une drainance verticale** depuis les formations quaternaires, très vulnérables à la pollution, vers celles du Pliocène. De plus, le "toit" Pliocène de cette nappe est désormais largement « entamé » par l'incision du lit de la Têt. Le phénomène est encore **mal connu**.

■ Piézométrie

Un réseau piézométrique de surveillance de l'ensemble aquifère Plio-quaternaire est donc présent sur le bassin versant. L'Agence de l'eau RMC et la DIREN participent également à ce suivi au travers du Défi Têt notamment évoqué plus avant. Ce réseau est composé de **23 piézomètres** équipés d'un système autonome d'acquisition et exploité en temps réel.

Concernant l'aquifère **quaternaire**, hors zone d'irrigation, la période de hautes eaux se situe de décembre à mars et celle des basses eaux en août, tandis qu'en zone d'irrigation intense, la période hautes eaux s'étend de mai à juillet et celle de basses eaux en janvier - février. La contribution de la recharge naturelle et celle sous influence des canaux d'irrigation dans ces fluctuations est en cours d'analyse. Le Boulès lorsqu'il présente un écoulement superficiel participe également à l'alimentation de la nappe par un système de pertes. Des résurgences sont connues en aval de la confluence avec la Têt, dans son lit, nommées les « eaux vives du Boulès ».

Pour l'aquifère du **Pliocène**, le réseau de surveillance met en évidence **une baisse du niveau de l'aquifère de l'ordre de 2 à 3 cm par an** (sur une période de 1974/1980 à 2000). Cette diminution s'explique par une augmentation constante des prélèvements et la conjonction probable d'une pluviométrie annuelle faible depuis près de 5 ans.

■ Etat des relations Nappes – Rivières et Nappe Quaternaire - Nappe Pliocène

Les échanges entre les deux aquifères s'effectuent, de manière générale, depuis les formations Pliocènes vers les formations alluviales. Cependant avec **l'accroissement des prélèvements** dans **l'aquifère profond du Pliocène**, les incidences des **extractions** intenses opérées dans les alluvions quaternaires et le fonctionnement perturbé du transport solide de la Têt, **la tendance s'inverse**.

Un phénomène de **drainance du haut vers le bas** pourrait apparaître et peut être accentué à terme par l'incision du lit de la Têt.

Cette incision a aussi modifié l'alimentation de la nappe quaternaire qui ne se fait plus par la Têt en aval du seuil de Néfiach. Au contraire, **les échanges tendent désormais à s'inverser** et à provoquer en étiage **le drainage de ces nappes quaternaires** vers le cours d'eau. Ce processus, non quantifié et suivi mais dont l'évolution est avérée et toujours active, affecte plus particulièrement le linéaire situé en aval du seuil de Néfiach.

Il est par ailleurs possible que la zone sous influence de l'embouchure soit réalimentée en eau douce par le drainage des nappes aquifères quaternaires alentours pérennisant l'aspect lentique du secteur.

■ Le biseau salé

Le réseau de surveillance du Pliocène permet de contrôler également la position du biseau salé sous le littoral sur une zone de 4 à 5 Km de large entre l'étang de Sales Leucate à l'embouchure du Tech. Il est opérationnel en continu toute l'année pour la qualité physico-chimique sur 5 stations et ponctuellement pour la concentration en chlorures sur 120 forages.

Les résultats démontrent qu'**aucune contamination directe d'origine marine n'a été mise en évidence**, à hauteur du sous bassin d'étude. Dans les eaux superficielles et à l'embouchure du fleuve une salure potentielle mais limitée des eaux est momentanément possible lors de coups de mer violents. Aucune mesure exhaustive n'a été réalisée sur cet aspect. Un décret de limite de salure des eaux a néanmoins été édité le 17/07/1913 sur l'embouchure de la Têt.

■ Le défi Aquifère Multicouches du Roussillon

Le défi « aquifère multicouches du Roussillon » fait parti des 35 défis territoriaux lancé par l'Agence de l'eau RMC. L'enjeu repose sur la mise en place d'une **gestion concertée pour la protection de l'ensemble de l'aquifère**. Les objectifs de ce défi sont multiples et récapitulés au chapitre I.3 du volet B. Une évaluation de ce nouvel instrument technique et financier adapté à la mise en œuvre d'objectifs précis sera accompli en 2004.

IV.3.2. Les prélèvements

■ L'adduction en eau potable

L'aquifère Plio-quaternaire est fortement sollicité pour l'alimentation en eau potable. Les prélèvements actuels dans l'aquifère sont estimés à **39,1 millions de m³/an** dont **15,5 millions dans la nappe superficielle du quaternaire** et **23,6 millions dans la nappe du Pliocène**, multipliant par 3 les prélèvements depuis 30 ans.

L'aquifère profond du pliocène est donc la plus sollicitée pour l'AEP des collectivités. Par ailleurs, l'adduction en eau potable constitue **le préleveur prépondérant et majoritaire sur le bassin versant d'étude en terme d'eau souterraine**.

La majorité des communes possède un captage d'alimentation en eau potable. La multiplicité des forages privés **non déclarés** dans la plaine du Roussillon (*a priori* plus de 3 000), contribue à cette surexploitation et multiplie les risques de pollution. Ces forages privés ont essentiellement vocation à l'arrosage et non à l'AEP et tendent à puiser dans des nappes plus superficielles. Ils sont parfois à l'origine d'une **sous consommation pour certaines communes dépourvues face à cette situation**.

Le tableau qui suit précise la situation réglementaire, la répartition des ouvrages de prélèvement en fonction de l'aquifère sollicité :

Situation réglementaire des ouvrages AEP des communes étudiées

Situation réglementaire	Nombre d'ouvrages de prélèvement sollicitant les aquifères (DDASS 66)		
	Aquifère karstique	Aquifère superficiel du Quaternaire	Aquifère profond du Pliocène
En conformité vis-à-vis de la réglementation (études et périmètres)	13	18	34
Non conformité vis-à-vis de la réglementation (études et/ ou périmètres)	8	Aucun	1
Absence de donnée sur la situation réglementaire	Aucun	3	7
TOTAL	21	21	42
	84 ouvrages de prélèvements		

Les deux tiers des ouvrages de prélèvements recensés (sources, puits, forage, drains) concernent la ressource en eau de l'ensemble aquifère plio-quaternaire. Concernant l'aspect réglementaire, les ouvrages dans l'aquifère karstique des Aspres sont ceux signalés comme étant **les moins en conformité**.

Pour information, il convient de rappeler la réalisation en cours du **Schéma Départemental d'Adduction en Eau potable** (GAEA Environnement – CG 66), qui devrait apporter des précisions importantes et fournir une actualisation des informations obtenues dans le cadre de la Phase I de la présente étude.

■ Les prélèvements industriels

Onze prélèvements industriels (hors caves vinicoles) sont dénombrés par l'Agence de l'eau RMC sur le bassin versant en 2001. Ils concernent généralement l'**aquifère Plio-quaternaire** ; les prélèvements en rivière sont quasi inexistantes. Au total **1,95 millions de m³** ont été prélevés pour une consommation nette de 95,2 milliers de m³ (0.09 millions) cette année là soit à peine 5 %.

Les prélèvements en nappe étaient de **1,45 millions de m³** pour une consommation nette de 78 milliers de m³ soit 5,35 %, et ceux en rivière s'élevaient à **0,49 millions de m³** pour une consommation nette de 17,6 milliers de m³ soit 3,53 %.

Les prélèvements industriels représentent donc une part tout à fait négligeable dans les prélèvements globaux sur la ressource du bassin versant.

D'après les informations recueillies auprès de la DDAF 66, l'approvisionnement en eau **des caves vinicoles** s'effectue essentiellement par le biais du réseau public d'alimentation en eau potable. Les forages particuliers sont aussi une source d'alimentation en eau pour un tiers de ces caves. Aucun prélèvement en eau superficielle n'est effectué car une qualité d'eau correcte est indispensable pour la vinification.

Sur le bassin versant 300 000 à 350 000 hl/an (**0,035 millions de m³/an**) de consommation d'eau est présumée pour la production annuelle (exempt la cave coopérative de Perpignan Les Vignerons Catalans), soit 100 000 hl/an (**0,01 millions de m³/an**) d'eau sont supposés captés par des forages particuliers.

Les prélèvements en eau opérés par les caves vinicoles ne représentent qu'une faible proportion par rapport aux prélèvements agricoles et destinés à l'alimentation en eau potable, bien qu'il s'agisse ici davantage d'estimations.

■ **Les prélèvements agricoles**

Les prélèvements dans l'aquifère du Roussillon sont estimés à **36 millions de m³/an** dont 30 millions pour la nappe quaternaire et 6 millions pour la nappe profonde du pliocène (Conseil Général 66).

L'irrigation constitue l'un des deux principaux préleveurs dans l'aquifère du Roussillon avec un volume total prélevé inférieur à celui destiné à l'adduction en eau potable (sauf en nappe quaternaire où ils sont aujourd'hui dominants). Parallèlement, les canaux d'irrigation, préleveur gravitaires de surface, participeraient au rechargement des nappes à hauteur de 20% du volume entré en tête de réseau (SIEE - Agence de l'eau, 2002).

■ Aux forages agricoles s'ajoutent de nombreux **forages privés** prélevant généralement dans la nappe superficielle pour répondre aux besoins domestique certes mais aussi à l'arrosage des jardins privés ou publics (Perpignan) et localement de petites cultures, type potagers. Aucune donnée réellement exploitable sur ces volumes n'est disponible du fait que ces forages sont la plupart du temps non déclarés.

V. Détail des enjeux liés aux crues et inondations

V.1. Analyse Hydraulique et dynamique fluviale

V.1.1. Les zones inondables

Depuis de nombreuses années, et notamment suite à la crue de 1940, différents aménagements ont été réalisés sur la Têt afin de lutter contre les inondations. **L'emprise des zones inondables a considérablement évolué**, contrainte par les digues qui ont en grande partie **chenalisé le fleuve**.

Actuellement, la rive droite est entièrement endiguée depuis Ille sur Têt jusqu'à la mer.

La **rive gauche** constitue une **zone de débordements privilégiés** en cas de fortes crues. Cette rive a été aménagée suite à la crue de 1940 et les digues demanderaient à présent un **entretien régulier** afin d'éviter la **formation de brèches** en cas de crue et leur altération due à l'usure du temps.

En aval de Perpignan, une très importante **zone d'expansion** des crues en rive gauche est empruntée lors des crues majeures et s'étend jusqu'à la mer. Cette expansion est favorisée par une **faible pente** et la présence de **reliefs en rive droite**.

De Vinça à la mer, **l'inondabilité par la Têt** des terres cultivées et zones habitées est restreinte à des **occurrences fortes** (de 800 à 2500 m³/s) qui provoquent des **déversements latéraux**, en particulier **en rive gauche**.

L'inondabilité du bassin est donc à l'heure actuelle, dans la **majorité des crues, due aux nombreux affluents** de la Têt.

En rive gauche, les affluents parcourent un **linéaire assez modeste** (1 à 4 Km) mais génèrent des événements de **crue impressionnants** sous la forme de torrents de boues et matières organiques. Peu avant leur confluence avec la Têt, ces affluents trouvent sur leur chemin les communes de Corneilla la Rivière, Pézilla la Rivière, Villeneuve la Rivière... **La gestion des crues de ces affluents** est une **priorité** pour ces communes qui se trouvent menacée par la Têt et par les affluents en période de crue.

Le Boulès est perché par rapport à la Têt comme la **majeure partie des affluents** en raison essentiellement de l'incision contemporaine du lit du fleuve.

Lorsqu'une crue intervient, **les débordements** de cet affluent viennent **inonder** des zones agricoles mais aussi en particulier les communes d'Ille sur Têt, Néfiach et Millas, et selon son **débit à la confluence**, il peut provoquer des **débordement en rive gauche** liés à son incidence dans la Têt.

Le recalibrage du Boulès permet de gérer des **crues communes** mais celles plus **exceptionnelles** à l'image de l'aiguat de 1940 (600 m³/s) sont beaucoup **trop violentes** et aussi

beaucoup trop soudaines pour être contenues sans aménagements plus en amont (retenue, zones de débordements, délestage hydraulique,...).

Il vient donc imposer de **grosses contraintes hydrauliques** sur les aménagements en rive gauche de la Têt, pouvant entraîner des **débordements et une fragilisation des digues**.

La Basse est fortement recalibrée et bétonnée à l'aval pour permettre le transit des écoulements jusqu'à l'autoroute A9 pour des **crues communes**. En situation exceptionnelle, la Basse, alimentée des ruissellements pluviaux urbains de Perpignan, peut considérablement gonfler et emprunter les risbermes paysagées du centre ville, indépendamment de la régulation assurée en amont à hauteur du franchissement de l'A9.

Les inondations pouvant survenir dans **Perpignan** en rive droite de la Têt sont principalement dues à une **insuffisance de capacité des réseaux de collecte** d'eaux pluviales qui sont en grande partie, pour le centre de Perpignan, des réseaux unitaires assez mal connus et saturables en cas de mauvais entretiens.

V.1.2. Les zones de mobilité et d'expansion des crues

L'analyse des **anciennes zones de divagation** permet d'appréhender les **espaces de mobilités** encore envisageables à l'heure actuelle et suite aux différents aménagements hydrauliques mis en place.

La RN 116 constitue une digue limitant l'inondabilité en rive droite sans toutefois la supprimer complètement. C'est avant tout sur le mode de propagation des crues qu'elle agit. On ne peut en revanche pas envisager l'existence de zones de mobilité du cours d'eau sur cette rive.

La plus grosse partie des débordements va être localisée en **rive gauche** avec une **reprise de mobilité envisageable depuis le pont Millas jusqu'au pont de Baho**. En effet, ce tronçon est la seule zone où l'on peut encore trouver les **vestiges accessibles d'anciens espaces de divagation** en lit moyen.

Laisser la libre divagation dans ces zones poserait toutefois un **problème foncier** étant donné qu'une grande partie des terrains en rive gauche est désormais exploitée très souvent sous forme **de serres**. Les contraintes seraient également d'ordre juridique (responsabilité) et financières dans la phase opérationnelle.

A l'aval, les zones de mobilité des crues envisageables sont très restreintes hormis celles en rive gauche entre Perpignan et la mer.

VI. Détail du diagnostic morpho écologique des cours d'eau

VI.1. Sectorisation des cours d'eau

Différents facteurs entrent en jeu pour expliquer la physionomie des cours d'eau :

- les ouvrages structurants (hydrologique, mobilité latérale),
- le contexte hydrologique particulier, qui associe le régime montagnard et le régime méditerranéen, surtout marqué aujourd'hui sur les affluents,
- la géologie dominée par deux grands type de formations dans la plaine du Roussillon, quaternaire et pliocène,
- le transport solide très réduit, limité aux affluents, qui engendre une incision marquée de la Têt dans un contexte de pénurie sédimentaire généralisé, corrélé à une hydraulité moyenne modeste et régulière depuis plusieurs années.

Les paragraphes suivant relatent les spécificités de chaque tronçon homogène diagnostiquées sur la base des prospections de terrain.

VI.1.1. La Têt

■ Du barrage de Vinça à la sortie des gorges de l'Aguillera

Les pentes du lit mineur sont relativement fortes (1.75% en moyenne), notamment dans les gorges de Rodès. Le blocage des alluvions dans le barrage, en particulier de la fraction grossière, limitant le transport de matériaux ne se ressent pas. Aucune érosion d'importance n'existe et la nature des berges et du lit est majoritairement constituée du substratum rocheux. L'état du lit et des berges est globalement correct avec une accessibilité naturellement réduite. L'hydrologie locale est sous influence directe des lachures du barrage.

Les boisements rivulaires se composent essentiellement d'espèces caractéristiques des forêts de versants supra-méditerranéens. Cependant, au bord de l'eau, un petit cordon d'aulnes et de saules est régulièrement présent. Sa largeur est généralement inférieure à 5 m et présente souvent une pluristratification.

La qualité sanitaire apparaît correcte et le recouvrement du cours d'eau intéressant (alternance). Sur les sites où les gorges se resserrent et que les berges ne sont alors constituées que du substratum, seuls quelques petits arbustes sporadiques persistent. Les rives sont de fait peu accessibles, l'entretien se limite à la portion qui fait face au village de Rodès, en rive droite, face aux cultures. La production de bois mort est relative.

■ De la sortie des gorges à la confluence avec la Coumelade

Ce secteur marque une **réelle transition** dans la morphologie de la Têt avec l'apparition successive de plusieurs éléments déterminants. Aussi, le fleuve présente d'abord un lit assez

large avec de nombreuses zones de dépôts alluvionnaires fixés par la végétation, et où la divagation du lit provoque de petites érosions sans conséquences.

Très localement, le **pliocène sous-jacent**, mis au jour dans le lit, témoigne de l'incision du fleuve, toutefois encore très réduite à ce niveau. Lorsque la matrice Pliocène constitue les berges, des suintements latéraux se distinguent régulièrement, soulignant l'apparition des phénomènes de drainage des aquifères superficiels (quaternaires et nappe d'accompagnement) contenus dans ces formations, à ne pas confondre avec des retours d'eau claire ponctuels (canaux, affluents).

Le fonctionnement hydro géomorphologique garde, en amont du pont d'Ille sur Têt, un caractère proche des conditions naturelles, avec ponctuellement le maintien de conditions écologiques intéressantes. Les **premiers ouvrages transversaux** marquent un réel **changement de faciès au seuil/gué de Néfiach**. Longitudinalement, la RN 116 rive droite, la réapparition épisodique des versants, puis la présence ponctuelle d'une digue en rive gauche, contraignent déjà et de plus en plus la mobilité du lit. Dans cette zone à granulométrie plus fine des accumulations sédimentaires significatives encore peu végétalisées existent, et témoignent d'un probable rééquilibrage récent entre les premiers ouvrages. La berge rive droite (RN 116) est raide et étroite. En amont du pont de Millas, le lit mineur a encore des possibilités de divagation rive gauche (traces d'anciens méandres visibles aux photos aériennes 2003).

Puis l'**endiguement** est désormais totalement acquis même s'il est plus irrégulier en rive gauche. Sur l'aval, la Têt reçoit en rive droite les apports du Boulès puis de la Coumelade qui peuvent ponctuellement mettre à mal les protections en rive opposée, provoquer des érosions et induire des débordements. Le lit mineur offre une succession de radiers et de mouilles assez profondes à partir de confluence avec le Boulès. Les peuplements ripicoles, majoritairement composés de Saules, d'Aulnes et de Peupliers noirs, sont régulièrement pluristratifiés tant en rive gauche qu'en rive droite. Dès la proximité de la RN 116, la végétation arbustive devient régulièrement dominante. Avec l'**exploitation des terres** de plus en plus présente en rive gauche, l'expansion des formations ripicoles est rapidement contrainte. La ripisylve n'est alors que très rarement supérieure à 15 m de large. Les atterrissements sont fortement végétalisés.

Cette situation n'a pas toujours existé, la végétalisation s'est produite en particulier après la construction du barrage de Vinça en 1978. Le couvert végétal des grèves a très peu évolué ensuite, en particulier en amont du pont d'Ille sur Têt où l'entretien n'est pas réalisé. Depuis ce pont la canne de Provence apparaît de plus en plus en progressant vers l'aval. La production de bois morts est relativement importante en amont, dans des proportions néanmoins peu problématiques. Elle est de plus en plus réduite vers l'aval tandis que ponctuellement, des îlots de ripisylve type forêts alluviales s'avèrent très intéressants. C'est surtout le cas en rive gauche, sur l'ensemble des communes concernées et parfois aussi en rive droite, en arrière de la RN 116.

■ De la confluence avec la Coumelade jusqu'au pont de l'A9 à Perpignan

Du fait de l'important déficit sédimentaire le lit s'est fortement incisé mettant **fréquemment** à jour les **affleurements du pliocène** qui représentent environ 53 % du linéaire total. Pour ce tronçon le plus touché, ils apparaissent systématiquement en aval des seuils et se généralisent sur des linéaires de plusieurs centaines de mètres. L'endiguement est toujours permanent en rive droite (RN 116), la berge est très ponctuellement sollicitée directement par les écoulements, et les talus en enrochement de la route sont potentiellement menacés (seuil du Castelnou, gué de Pézilla). Les protections de berge en rive gauche, sont globalement moins fonctionnelles et régulières que plus en aval. De ce fait, la berge est plus irrégulière et moins haute, et des points de

débordements potentiels sont identifiables jusqu'au pont du Soler. En revanche et corrélativement, une plus grande diversité de milieux est possible dans ces secteurs.

Depuis le gué de Pézilla, le cours d'eau adopte une physionomie où dominent le faciès lentique et la présence d'atterrissements réguliers, jusqu'au seuil du Castelnou qui marque à nouveau l'apparition continue du Pliocène. On retrouve dès lors les suintements caractéristiques dans les berges abruptes, qui ponctuellement sont directement supplantées par le talus en enrochement de la RN 116. A partir du pont n° 4 du Soler, l'endiguement rive gauche est à nouveau régulier jusqu'à celui de Baho (Pont n° 5). En aval de la Confluence du Manadeil, une accumulation sédimentaire d'importance existe au milieu du lit. La formation géologique pliocène réapparaît dès le gué abandonné de Baho (n°3) et domine jusqu'au pont de l'A9 à Perpignan.

La Têt reçoit le long de cette section l'apport des principaux affluents situés sur sa rive gauche à l'échelle du sous bassin d'étude à savoir, d'amont en aval : le ravin de Campeils, le ravin de la Berne, le rec del Manadeil (qui rassemble les écoulements du ravin des Gourgues et de la Padrère), et enfin la Boule.

Les boisements présentent sensiblement la même composition floristique que pour le tronçon précédent et sont donc globalement adaptées au milieu. En rive gauche, la ripisylve est, sur une grande partie, pluristratifiée et sur la moitié amont du tronçon large de plus de 15 m. Des zones relictuelles de forêts alluviales existent encore (Corneilla, Pézilla, Le Soler). La moitié aval du tronçon en rive gauche, possède une végétation plus jeune qui se compose essentiellement d'arbustes. La stratification en rive droite est très irrégulière mais sa largeur est toujours inférieure à 15 m. Ceci est dû à la proximité de la RN 116 qui en limite l'extension latérale. Cependant, à St Féliu d'Avall notamment, la présence d'une forêt de type alluviale en arrière de la RN 116, semble encore bien liée à la nappe d'accompagnement du fleuve.

A partir de ce tronçon, la jussie (*Ludwigia peploides*) devient commune et sur certains secteurs, elle supplante la végétation hydrophile locale. Lorsque le pliocène affleure, aucune espèce végétale aquatique n'est présente et les avants berges sont régulièrement à nu. Les atterrissements, sont en revanche tout aussi végétalisés que ceux du secteur précédent. La canne de Provence domine dans le lit mineur, en particulier entre le gué de Pézilla et le seuil du Castelnou. La production de bois mort est réduite aux zones forestières non entretenues. Les accumulations constatées suite aux crues de fin 2003 proviennent de l'amont du fleuve et des affluents.

■ La traversée de Perpignan (du pont de l'A9 à celui du Parc des Expositions)

Il s'agit de la section la plus artificialisée de l'ensemble du linéaire Vinça / la mer. Le lit est totalement endigué avec une contraction dès l'amont du pont SNCF. Il est ensuite totalement rectiligne, et la berge rive droite, prend momentanément l'aspect d'une voie sur berge submersible notamment à partir du pont Arago.

Les principaux apports dans cette zone sont ceux du canal de décharge de la Basse et de la Basse elle-même (gué du parc des expositions) en rive droite. Les seuls apports rive gauche sont constitués par le ruissellement pluvial urbain de la partie septentrionale de Perpignan, dont certains émissaires peuvent être importants. Les accumulations sédimentaires sont marquées en amont des deux gués et le pliocène n'apparaît plus dès l'aval du Pont de l'A9 à Perpignan. Ces accumulations sont responsables de l'obstruction partielle des deux ouvrages de franchissement de type gués dans Perpignan.

En aval du gué du parc des expositions un point d'érosion menace en rive droite les appuis aval du gué ainsi que ceux de la RN 617, en rive droite, sur environ 300 m et ce malgré les réfections.

Le faciès lentique des écoulements est largement dominant excepté en aval des ouvrages de fond (gués et seuils). La granulométrie est moyenne à fine, des vases sont souvent présentes en amont des ouvrages. Des atterrissements de granulométrie plus importante sont également présents. Les berges du lit mineur rive gauche sont naturelles et, en temps normal, fréquentées du public. La ripisylve, fortement dégradée, ne présente qu'un faible intérêt dans cette zone. L'envahissement par la canne de Provence provoque un appauvrissement considérable de la biodiversité et des habitats. En plus de leur impact écologique, ces massifs ont aussi un fort impact sur l'état physique des berges qu'ils ne stabilisent pas et sur le paysage et la fréquentation parfois rendue impossible. L'endiguement est ici le principal responsable de la faible largeur de la végétation riveraine du fleuve.

■ De Perpignan (pont aval du Parc des Expositions) à l'embouchure

Le fleuve garde un aspect rectiligne et chenalisé, où domine le faciès lentique, tout comme dans la traversée de Perpignan tandis que la pression urbaine d'arrière berge elle, disparaît. Les atterrissements sont ponctuellement présents, de plus en plus partir du gué n° 6 de Bompas. Par ailleurs, le pliocène n'est pas affleurant et le fleuve progresse désormais dans des formations quaternaires dont l'épaisseur augmente régulièrement vers la mer.

On notera le rejet de la station d'épuration de Perpignan aux effets persistants pendant plusieurs kilomètres et dont l'apport hydrologique à la Têt peu être important en période d'étiage. Les "seuils auto épurateurs", qui ont un caractère saisonnier depuis 2001 modifient les conditions d'écoulement durant l'été. Au lieu dit Puig Sutré, en aval de château Roussillon, la berge rive droite n'est plus contrainte pour la première fois depuis Ille sur Têt, par les talus de l'ex route nationale ici Départementale n° 617. Les atterrissements sont ensuite nombreux (environ une douzaine lors des constats terrain 2003) et d'importance jusqu'au gué de Villelongue. Le lit divague ponctuellement en plusieurs chenaux, et les digues très présentes, sont tantôt directement sollicitées voire affouillée en extrado, tantôt éloignées et peu marquées en intrado.

Le méandrement s'amplifie ensuite vers l'aval de ce gué, avec un écoulement lentique quasi permanent jusqu'à l'embouchure du fleuve. Les berges sont souvent subverticales et hautes, le lit est profond (souvent >1,5 m) et la vase est très présente. A l'approche de l'embouchure, la berge rive droite est constituée des digues en remblais, tandis qu'en rive gauche, la berge, raide, s'abaisse progressivement. Les matériaux constitutifs sont alors à dominance sableuse.

L'endiguement reste cependant présent à plus de 80 % sur tout le tronçon. Enfin, l'embouchure du fleuve est "barrée" d'une flèche sableuse de 1 à 2 m de hauteur sur 5 à 100 m de largeur du Sud au Nord (Juillet 2003). Cette configuration, avec un exutoire en mer qui se fait près de 500 m au Nord de l'alignement du lit du fleuve, témoigne du déséquilibre entre l'hydrologie du cours d'eau et la dérive littorale Sud-Nord actuelle.

La végétation est toujours dominée par la canne de provence. Seuls quelques secteurs possèdent des Aulnes, Saules et Peupliers noirs. La faible largeur de cette végétation, de surcroît dominée par une strate herbacée, confère à nouveau un très faible intérêt biologique et mécanique à l'environnement végétal du cours d'eau surtout sur l'amont du tronçon et en rive droite. La végétalisation des grèves est beaucoup plus faible que précédemment. Quelques espèces herbacées sont présentes ça et là. De jeunes pousses de saules apparaissent ponctuellement, et déjà la canne apparaît à nouveau. La production de bois morts peut être considérée comme nulle. En aval de « château Roussillon » et sur un important linéaire, une ripisylve pluristratifiée et large de plus de 15 m se compose de Saules, de Peupliers blancs et noirs et de Frêne oxyphylle. C'est aussi le cas en rive gauche, de l'ancien bras de la Têt jusqu'à l'embouchure ou encore en amont du pont de Canet, en rive droite. Sur cette rive la présence des

campings en aval a en revanche fortement contraint la ripisylve, qui a en grande partie disparu, sauf pour les éléments les plus robustes aux remblais pratiqués jusqu'à la plage.

VI.1.2. Le Bolès

■ De la source à Bouleternère

Depuis l'aval de sa source, jusqu'en amont de Bouleternère, le Bolès a un caractère sauvage marqué avec un écoulement de type torrentiel. Dans ce secteur naturel et encaissé (gorges fréquentes), le transport de matériaux est réduit du fait de la nature des berges et du lit, mais aussi de la présence de végétation fixatrice proche du cours d'eau et sur les versants alentours. Ponctuellement, de petits atterrissements constitués essentiellement de blocs et galets sont présents. Quelques ouvrages transversaux viennent ponctuellement marquer le profil en long mais sans conséquence majeure du fait de la nature du substrat, très présent. Les seuls dépôts alluvionnaires d'importance sont présents sur l'aval de ce tronçon où le lit s'élargit et la pente diminue jusqu'à Bouleternère. Leur granulométrie est généralement grossière tandis que l'état du lit et des berges est globalement correct avec quelques érosions sans incidences.

La ripisylve est équilibrée mais réduite par les versants abrupts alentours. Les aulnes et frênes dominants dans cette végétation, sont présents pour toutes les classes d'âge. Cette pluristratification permet de maintenir correctement les berges et d'obtenir un important taux de recouvrement du cours d'eau. L'intérêt du boisement rivulaires est donc fort, la diversité en espèces intéressante. Les indésirables sont présentes mais dans de faibles proportions. Le bon état de cette ripisylve lui permet d'assurer l'intégralité de ses fonctions. La production de bois mort, importante, n'est pas problématique ici.

■ Le Boulès aval

Jusqu'à la confluence avec la Têt, le Boulès présente un lit cuvelé. Il longe la Têt jusqu'à Millas. Pour ce **lit recalibré**, les berges sont aménagées à l'aide d'enrochements et digues en béton, ceci par alternance. Au delà, les terres alentours sont relativement planes et quasi exclusivement agricoles. Le substrat du lit est composé principalement par des graviers et cailloux et galets provenant de la zone amont. L'homogénéité du tronçon ne laisse **aucune liberté de divagation** au cours d'eau. Le Boulès est aussi caractérisé par des pertes qui peuvent en étiage totalement en capter le cours, sauf décharge de canaux où résurgence de la nappe d'accompagnement. Il disparaît encore et réapparaît en écoulement lentique à l'approche de sa confluence avec la Têt, toujours selon le même processus d'alimentation. Les ouvrages transversaux présents (seuils et gués) sont la plupart du temps artisanaux, de rares érosions de berges, menacent ponctuellement les protections.

La végétation rivulaire présente un faible intérêt, la canne de Provence et le Robinier faux acacia sont les 2 espèces majoritaires. La canalisation a provoqué la disparition de la ripisylve. Lorsque les berges sont bétonnées, aucune possibilité de développement n'est offerte à la végétation. Seul le dessus de berge possède un boisement mais constitué d'espèces indésirables. Sur les atterrissements, régulièrement présents, une végétation partielle de type herbacée se développe.

VI.1.3. La Basse

■ La Basse amont

Depuis l'amont jusqu'à la zone industrielle de Perpignan, le lit très vite calibré de la Basse est encaissé entre de hautes berges érodées souvent en terre. Le cours d'eau est actuellement dans une dynamique érosive. La stabilité des berges est réduite du fait de l'absence de végétation induite par ces aménagements. Les protections par enrochement sont présentes régulièrement, et le cours d'eau reçoit ponctuellement les apports de certains des nombreux canaux et agouilles qui quadrillent les terrains alentours.

La ripisylve variée présente d'une manière générale un faible intérêt (extension, stratification,...). Sur la partie amont, la végétation rivulaire se compose essentiellement de la strate herbacée. Sur l'aval la végétation rivulaire est étroite et présente des espèces peu adaptées (Chêne pubescent, Laurier, Platane, Peuplier noir et Canne de Provence) qui ont un faible pouvoir de stabilisation de berge.

■ La Basse aval

Jusqu'au pont de la voie ferrée à Perpignan, la Basse présente alternativement un lit large à caractère naturel et un lit étroit aux berges raides et souvent protégées par des enrochements au droit des industries. Le substrat du lit est principalement composé par des matériaux fins et de faible granulométrie. L'occupation des sols limite la divagation du lit, ce dernier étant cerné par des industries et des voies de communication.

La végétation rivulaire possède une quantité plus importante d'espèces ligneuses (Frêne, Orme champêtre, Saules, Aulne et Peuplier noir). La canne de Provence et le Robinier faux acacia sont eux aussi très présents. Cette végétation étroite a un intérêt réduit pour la stabilisation des berges et pour l'habitat qu'elle représente. La stabilité des berges s'en ressent.

Le linéaire de la Basse compris entre le pont de la voie ferrée et la confluence avec la Têt est très anthropisé car entièrement canalisé ; lit et berges sont composés de béton. Aucune dynamique autre qu'hydraulique n'est possible sur ce secteur. L'artificialisation est totale, les risbermes aval sont mises en valeur par les jardins communaux de Perpignan. La berge a laissé ici place à des murs en béton et la végétation naturelle à des plantations horticoles.

VI.2. Les ouvrages

VI.2.1. La Têt

La Têt compte **31** ouvrages (hors barrage de Vinça) Au total **18 points de franchissement** existent et sont concentrés sur l'aval du Soler à la mer (13 ouvrages, contre 5 en amont), en particulier dans la traversée de Perpignan (7 ouvrages dont 5 ponts et 2 gués).

Signalons deux ruines, l'une de pont dans les gorges de Rodès, l'autre de gué à Baho qui est dangereuse.

Ouvrages hydrauliques de la Têt de Vinça à la mer				
Type d'ouvrage	Total	ÉTAT		
		bon	assez bon	mauvais
Ponts	12	11	1	0
Seuils	12	9 dont aucun franchissable et 3 auto épurateurs*	1 infranchissable	2 dont 1 infranchissable
Gués	7	5	1	1
TOTAL	31	25	3	3

* Ces ouvrages sont mis en place en début et fin d'été et portent le nombre de seuils à 9 en hivers. Le compte fait état des observations à l'été 2003, donc en présence de ces seuils.

Tous les ouvrages type pont sur la Têt sont en bon état général.

Tous les seuils sont de type "fusible", en enrochement parfois liaisonné, et qui permettent les écoulements par renardage. Ils servent la majeure partie du temps aux prises d'eau des canaux et sont mis à mal par des crues d'occurrence moyenne. Le seuil/gué de Néfiach est le plus en mauvais état.

Les gués sont la plupart du temps en bon état mais présentent régulièrement des érosions notables (4 sur 7 d'entre eux) en particulier en aval de celui du parc des expositions à Perpignan (n°5) mais également en aval de celui de Néfiach. Le gué n°3 de Baho est dans un état potentiellement dangereux bien qu'*a priori* faiblement accessible. Il est très dégradé et érodé et a circulation piétonnière y est encore possible. Enfin, pour 4 de ces gués, on constate une obstruction modeste de leurs ouvertures à l'amont, quasi exclusivement par des atterrissements.

VI.2.2. La Basse et le Boules

Pour les deux affluents, le nombre total d'ouvrages est largement supérieur à celui de la Têt. **37 ouvrages** sur la Basse pour **31** pour le Boulès. La densité de franchissement est donc plus importante (31 points de franchissement sur la Basse, 24 sur le Boulès). L'artificialisation du lit transparait au travers de ces résultats.

Ouvrages hydrauliques de la Basse				
Type d'ouvrage	Total	ÉTAT		
		bon	assez bon	mauvais
Ponts	24	13	10	1
Seuils	6	4 dont 2 franchissables	1 infranchissable	1 franchissable
Gués	7	2	5	0
TOTAL	37	19	16	2

On remarquera la présence de 4 passages piétons parmi tous les ponts répertoriés. 2 ponts uniquement voués au franchissement de canalisations. 17 ponts destinés au franchissement des voitures dont un qu'elles partagent avec le train. 1 pont est uniquement SNCF. La densité de ponts atteint son maximum dans la traversée de Perpignan depuis l'A9.

Tous les seuils caractérisés sont dans un état satisfaisant et la moitié d'entre eux a été jugée franchissable.

Les gués apparaissent globalement dans un état moyen, mais aucun n'est réellement en mauvais état. Dans la moitié des cas ils sont carrossables.

Ouvrages hydrauliques du Boulès				
Type d'ouvrage	Total	ÉTAT		
		bon	assez bon	mauvais
Ponts	15	10	4	1
Seuils	7*	0*	5* tous franchissables	2* tous franchissables
Gués	9	0	3	6
TOTAL	31	10	12	9

* 1 seuil n'a pas été caractérisé

La moitié des ponts se situe sur le tronçon amont du cours d'eau. 1 sert à la ligne SCNF Perpignan Bourg-Madame, à hauteur de Millas. Son état est jugé préoccupant.

De même que les ponts, la moitié des seuils sont sur le premier tronçon amont du Boulès. Il est à remarquer qu'ils ont tous été considérés comme franchissables. Néanmoins, compte tenu des conditions hydrologiques qui règnent d'étiage en plaine, cette caractéristique est à nuancer. L'essentiel de ces seuils est dans un état correct mais aucun n'est réellement bon, témoignant sûrement d'un certain "âge".

8 des 9 gués sont situés en plaine. Ils sont pour les deux tiers (6 sur 9) en mauvais état. Aucun ne présente un bon état général. Seulement 3 sont utilisables par les voitures. La majeure partie d'entre eux sert aux tracteurs et engins agricoles.

VII. Détail des enjeux liés aux usages de l'eau et à la valorisation de la Têt

VII.1. Espaces et espèces remarquables

VII.1.1. Patrimoine naturel

■ La Têt n'est pas concernée par des protections fortes de type réserves, parcs... En revanche, de nombreux inventaires signalent la qualité de certains tronçons du cours d'eau. 6 ZNIEFF sont proches de la Têt dont 2 concernent directement le fleuve Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) est située à proximité du cours d'eau. Ces inventaires démontrent ainsi la **qualité de certains tronçons** (extrémités amont et aval surtout), mais également le peu de connaissances existantes à l'époque de leur réalisation. Les aménagements de la Têt sont fortement reliés à la richesse écologique des autres zones humides proches, et notamment l'Etang de Canet.

■ Les habitats répertoriés au travers des inventaires 2003 correspondent à ceux attendus sur ce type de cours d'eau même s'ils sont parfois très inégalement répartis notamment dans la portion la plus chenalisée du fleuve. Lorsque les méandres réapparaissent, la diversité en habitats (et par conséquent en faune et en flore) augmente considérablement. Certaines zones sont même très riches et présentent un complexe d'habitats partant de groupements liés aux vases, et autres dépôts de galets ou limons, vers des ripisylves arborées denses sur des surfaces relativement importantes. Un total de **31 espèces introduites** a également été recensé. Parmi elles, **9** font partie des **plantes les plus envahissantes** dans les espaces naturels de la région.

VII.1.2. Patrimoine culturel / Paysage

■ 3 sites classés et 5 sites inscrits dont le périmètre de protection (de 500 m) concernent directement la zone d'étude. Les sites classés jouxtant les cours d'eau sont :

- les orgues d'Ille sur Têt, SI00000549 ;
- les abords du prieuré de Serrabone, SI00000469 ;
- les jardins du Bastion St Jacques, SI00000536 ;

Les sites inscrits répertoriés sont :

- l'église, la place Lafayette et les abords, SI00000174 ;
- jardins et promenade de la pépinière, SI00000245 ;
- cours et quais de la Basse, SI00000143 ;
- square des platanes, SI00000392 ;
- tour et chapelle du château Roussillon, SI00000405 ;

Il est à noter que d'autres sites classés et inscrits sont localisés sur le périmètre des communes concernées.

Concernant les sites archéologiques, aucune information n'a pu être obtenue auprès de la DRAC.

■ Du point de vue du paysage, le contraste est frappant entre les zones amont de la Têt et du Boulès, à caractère sauvage, de la plaine alluviale tour à tour agricole et urbaine. La Basse ne présente que peu d'intérêt du moment qu'elle ne sert pas de jardin au centre ville de Perpignan.

En revanche, il convient de citer à nouveau le système de canaux d'irrigation du bassin versant d'étude, qui, bien qu'il ne fasse pas l'objet de protections particulières à l'heure actuelle, constitue un élément déterminant du patrimoine du bassin. Il est néanmoins répertorié à l'atlas cartographique du SDAGE RMC (Cf. volet B. suivant). En effet, le maillage remarquable de ce système gravitaire a, depuis des siècles, largement contribué à façonner le paysage de la plaine du Roussillon. Il a par ailleurs localement permis l'existence milieux parfois tout à fait intéressants d'un point de vue écologique peu étudiés à l'heure actuelle. Il est certain en tout cas que sans ces aménagements, le bassin aurait un tout autre aspect en particulier vis-à-vis de l'ambiance paysagère du secteur d'étude.

Enfin, rappelons que l'ensemble de la voirie sur berge en rive droite constitue un élément fort de découverte du paysage atypique et majestueux du sous bassin versant, entre mer et montagne, et un point fort dans le paysage que revêt la Têt dans cette zone.

VII.2. Les principaux usages recensés

VII.2.1. Les dépôts et rejets

■ La problématique déchet est apparue comme importante dans la physionomie générale des cours d'eau (Têt et ses affluents). En effet, nombreux sont les secteurs qui accueillent où ont accueilli de lieux de dépôts de toute sorte, même si les dépôts d'inertes et de déchets agricoles dominent. Ces derniers en particulier sur les affluents. La rive gauche de la Têt apparaît comme la plus touchée à ce niveau, mais aussi c'est le cas aussi en rive droite lorsque la berge est suffisamment large devant le talus de la RN 116 et que des accès sont rendus possibles.

Il faut se souvenir d'ailleurs de la réalisation de cette route, qui a mis à jour d'importantes quantités de déchets divers en lit mineur, remettant ponctuellement en cause la composition de la berge, en particulier en aval de Nefiach. Elle a cependant permis d'en retirer une certaine quantité.

En arrière des digues rive gauche, on retrouve régulièrement des déchetteries communales, certaines en activité, d'autres fermées mais rarement réhabilitées dont les envols et les lixiviations peuvent ponctuellement avoir une incidence sur les milieux environnants, en l'occurrence les cours d'eau.

Il en va de même pour les déchets agricoles localement très importants jusqu'en lit mineur, surtout en rive gauche entre St Estève et Millas sur la Têt, et aussi sur la Basse et le Boulès dans leurs portions agricoles.

- Au total ce sont une vingtaine de rejets qui ont été identifiés sur le cours de la Têt :

Rejets constatés en 2003 sur le cours de la Têt				
Type	STEP	Industriel	privés*	Autres
Nombre	6	3	3	6
Total	18			

*Ces rejets correspondent à des sources non précisément identifiées (exploitation agricoles, groupements d'habitations, ...)

Au moins 6 rejets ont été identifiés comme étant ceux de STEP. Leurs effets sont importants sur les écoulements de la Têt du point de vue qualitatif, en particulier au niveau de la station de Perpignan et aussi de manière quantitative lors d'étiages sévères.

La rubrique autres du tableau inclus les décharges hydrauliques des étangs rive droite et les retours d'eaux pluviales qui présentent des caractéristiques laissant soupçonner des infiltrations d'eaux usées d'importance. C'est notamment le cas dans Perpignan à hauteur du pont du Parc des expositions, en aval comme en amont. Cette rubrique comprend par ailleurs un rejet supplémentaire dont l'origine n'a pu être précisée.

Les 3 rejets industriels identifiés correspondent à la distillerie de St Féliu d'avall; au rejet rive droite de la zone EDF en aval du gué de la clinique St Pierre à Perpignan ; ainsi qu'au rejet identifié à hauteur du centre d'incinération à proximité du Centre Technique Municipal de Perpignan. Notons également les rejets issus du lavage des matériaux des Sablières de la Salanque auxquels on peut associer ceux de la sablière de Baho.

- En ce qui concerne les deux principaux affluents de la Têt, les inspections 2003 ont démontré que ces deux cours d'eau présentent de nombreux rejets, tous types confondus. Au total 24 sont recensés sur la Basse et 16 sur le Boulès. Leur identification a été facilitée par la chenalisation importante et la présence de nombreux ouvrages de franchissement sur ces deux cours d'eau, dont l'hydrologie permet également un accès globalement correct.

Rejets constatés en 2003 sur le cours de la Basse				
Type	Eaux usées	Industriel	Rejet agricole	Autres
Nombre	12	3	2	7
Total	24			

Dans ce tableau, aucun rejet de station d'épuration n'apparaît sur le cours de la Basse. Pourtant la majeure partie des rejets constatés sont dus à des arrivées d'eaux usées aux origines mal identifiées (lotissements, arrière d'habitations, infiltrations de réseau, ...).

1 aire de lavage de véhicule a été incorporée. Deux rejets agricoles ont été identifiés, tandis que les rejets de la chocolaterie CEMOI et des Vignerons Catalans sont les plus importants apports à la Basse en rejets industriels qualitativement comme du point de vue quantitatif.

Rejets constatés en 2003 sur le cours du Boulès				
Type	STEP	Industriel	"privés"*	Autres
Nombre	1	0	1	14
Total	16			

*Ces rejets correspondent à des sources non précisément identifiées (exploitation agricoles, groupements d'habitations, ...)

Le rejet de la station d'épuration de Millas qui se fait d'abord dans le Boulès, peu avant qu'il n'atteigne la Têt. Il n'existe en revanche aucun rejet industriel identifié sur le cours d'eau.

L'essentiel des arrivées d'eau à la rivière se fait par l'intermédiaire de retour de canaux d'irrigation ou parfois viennent se mêler des eaux vraisemblablement usées. C'est surtout le cas en aval du cours d'eau. La problématique reste marginale comparativement à la Basse et en regard de celle liée à l'artificialisation du lit dans la plaine.

VII.2.2. Les activités nautiques

■ Bien qu'aucun site de baignade autorisée ne soient présent sur la zone d'étude, des aires de baignade sauvage ont pu être observées en plusieurs secteurs de la Têt, de l'amont jusqu'à l'embouchure, et ce, malgré la qualité toute relative des eaux qui reste à ce niveau le facteur limitant à cet usage. L'amont du Boulès, quand les conditions hydrologiques le permettent très ponctuellement fréquenté pour la baignade. La Basse n'est pas concernée par cet usage.

■ Il n'y a pas d'activité nautique particulière officiellement recensée. L'accessibilité reste globalement limitée en rive droite de la Têt et la zone la plus propice se situe à l'entrée des gorges de l'Aguillera où seul les pompiers s'entraînent.

VII.2.3. Autres usages

■ L'accès se fait prioritairement en rive gauche sur la Têt du fait des voies rapides dont les talus constituent régulièrement la berge en rive droite. Aussi les usages éventuels sont limités aux quelques aires aménagées et à la pratique de la pêche régulièrement observée sur le fleuve. Elle concerne tous les compartiments du fleuve, du barrage à la mer.

■ Il n'existe aucun autre usage de loisir particulier constaté sur la Basse du fait de l'importance de son artificialisation, et de l'intérêt réduit que cela engendre. En ce qui concerne le Boulès, les usages liés à la pêche et la baignade - non autorisée - se limitent au tronçon amont, propice à ces activités.

■ Par ailleurs, les extractions étant désormais interdite en lit mineur, seules subsistent les 3 sablières identifiées le long du cours d'eau qui n'exploitent plus cette zone. Les extractions sauvages de matériaux dans le lit sont visibles mais peu volumineuses.

■ Les prélèvements individuels en rivière sont très marginaux sur le sous bassin versant excepté les industries recensés dans l'étude et les sablières de la Têt (de la Salanque et de Baho).

VII.3. La valorisation

VII.3.1. Espaces aménagés

■ Seulement **5 espaces aménagés** ont été recensés le long du fleuve Têt. Ils sont la majeure partie du temps relativement déconnectés du cours d'eau et ne proposent pas forcément un accès volontaire à celui-ci, sauf pour ceux situés en amont et aval des gorges de l'Aguillera, sur les commune de Rodès, et Ille sur Têt aux lieux dits " La fontaine St Jules" et aux Orgues d'Ille notamment. L'aménagement est dans tous les cas sommaire (Barbecue, tables et bancs en béton) et parfois à l'abandon comme au seuil de Néfiach et à la fontaine St Jules.

On peut également évoquer les différents étangs situés en arrière de la RN 116 en rive droite (Millas, St Féliu d'Avall, le Soler) et qui, sans être directement connectés au fleuve, sont souvent aménagés au travers d'activités de type rivière (pêche).

La fréquentation de la Basse est considérablement limitée par son artificialisation intense et le fait qu'elle reçoit de nombreux rejets en particulier dans sa traversée de Perpignan. Il faut souligner l'aménagement paysager de ses berges dans la traversée de Perpignan qui n'est cependant pas accessible aux promeneurs. La Basse n'est dans ce secteur qu'un vecteur paysager, qui compte tenu de l'artificialisation présente, la met en valeur.

Le Boulès quant à lui, ne présente d'espace aménagé que dans sa portion amont, ponctuellement et sommairement. 1 seul site a été réellement répertorié avec une aire de pique-nique en marge de l'aménagement routier.

VII.3.2. Perception et attentes locales

■ La consultation systématique des communes et la rencontre d'usagers a permis de rassembler plusieurs thèmes autour des cours d'eau d'étude. La perception est apparue très contrastée à l'échelle du bassin et est tout d'abord fonction du linéaire de cours d'eau concerné dans chaque communes.

Les collectivités, riverains et usagers ont donc majoritairement une **vision assez négative** de l'état des cours d'eau, excepté sur l'amont du Boules ou du barrage de Vinça à la sortie des gorges de Rodés sur la Têt. Une forme de désintéressement et de fatalisme est palpable dans les retours obtenus. Cela est notamment dû à la qualité notoirement connue comme dégradée des écoulements du sous bassin dans la plaine, mais aussi à leur intense artificialisation qui limite considérablement les perceptions en ce qui concerne l'état des affluents en particuliers. La prolifération des zones de déchet en bordure de cours d'eau, aux principaux points d'accès, est aussi un aspect important souligné par les communes qui héritent de situations souvent anciennes. Pour autant, la **conscience du potentiel écologique** de certains secteurs de la Têt existe, et le regret des usages passés est récurrent dans les échanges avec les acteurs.

La Têt reste encore une **menace vis à vis du risque inondation** en plusieurs points de sa rive gauche (Corneilla la rivière, Pézilla, aval de Perpignan, ...). L'hydraulique est d'ailleurs un thème récurrent dans les enquêtes. Les affluents secondaires sont souvent désignés comme les principaux responsables des inondations depuis la création du barrage de Vinça. Le Boulès aval est toujours très craint, tant sur les communes riveraines qu'à sa confluence avec la Têt.

En rive droite du fleuve, la RN 116, apparaît logiquement comme un rempart à la fréquentation du fleuve et la déconnexion est mal vécue. Les actions vis à vis de la rivière en sont limitées aux points d'accès communaux. Cette image de rempart est logiquement associée à la Têt, qui est surtout franchissable sur l'aval de la zone d'étude. En rive gauche, la maîtrise foncière ne permet pas la majeure partie du temps aux communes d'apprécier et de gérer le cours d'eau de manière convenable. De plus, **la gestion** du lit et des berges du fleuve n'incombant pas aux communes, celles-ci semblent parfois se désintéresser à la problématique Têt.

Par ailleurs, la **multiplicité des acteurs** autour du thème de la ressource et de la gestion ne favorise souvent pas les intérêts.

■ D'une manière générale, les attentes sont cohérentes avec la perception qu'ont les communes, peu nombreuses, et surtout concentrées sur des thèmes phares que sont notamment l'hydraulique et la qualité des eaux.

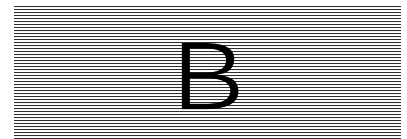
Des projets de mise en valeur ont été évoqués de manière récurrente lors des enquêtes. Néanmoins plusieurs facteurs évoqués aux chapitres précédents limitent leur implication dans de tels projets en particulier dans la plaine. Il s'agit en particulier de l'endiguement qui ne laisse que peu de marge de manœuvre à une mise en valeur en particulier en rive droite de la Têt mais aussi le long du Boulès aval, et de la Basse en totalité.

Les communes concernées l'ont bien compris et des projets connexes comme les étangs sur la Têt tentent de redonner un attrait "aquatique" à leur territoire. Mais la **multiplication des accès** aux rives du fleuve reste une **demande forte**. Rive gauche, plusieurs communes sont encore très préoccupées par les potentiels débordements du fleuve et souhaitent la mise en place de mesures de protection (Coreneilla, Pézilla la rivière, Ste Marie).

Il n'y a qu'en amont de Bouleternère sur le Boulès où les communes peuvent prétendre à des attentes en terme de mise en valeur des milieux. Pour le reste de cet affluent, c'est la problématique hydraulique qui nourrit le plus d'attentes. C'est le cas également en ce qui concerne la Basse, avec le souhait de voir sa qualité améliorée.

La mise en valeur de la traversée urbaine de Perpignan est aussi un point important dans les retours aux enquêtes.

Enfin, les communes situées sur le territoire de la communauté d'agglomération attendent beaucoup de cette structure pour les aider à gérer des thèmes communaux autour de la gestion de l'eau et leur déléguer peu à peu leurs compétences en la matière.



Elaboration des Objectifs Généraux

I. Orientations fondamentales

Partant du diagnostic et des enjeux propres au sous bassin, les objectifs généraux puis sectorisés sont proposés pour constituer le fil directeur du schéma d'aménagement à venir.

Ces objectifs prennent nécessairement en compte les orientations définies par :

- le **SDAGE RMC** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse) qui identifie des axes de reconquête, de gestion et de préservation des milieux

- **La Directive Cadre Européenne** sur l'eau qui propose un nouveau cadre d'approche, de caractérisation et de suivi des eaux selon une unité d'évaluation dite masse d'eau.

Aux orientations fondamentales du SDAGE sont associées d'autres orientations plus spécifiques en fonction des bassins versants ou des milieux aquatiques où des problématiques spécifiques ont été identifiées. La Têt a dans ce contexte été identifiée à plusieurs titres.

Enfin, la définition des objectifs propres au sous bassin d'étude intègre également en compte les préconisations définies plus spécifiquement dans le cadre du **Défi Têt**.

I.1. Les termes de la Directive Cadre Européenne

L'état des lieux à finaliser d'ici la fin 2004 dégagera des masses d'eau naturelles et des masses d'eau fortement modifiées pour lesquelles un objectif de bon état ou de bon potentiel écologique sera à atteindre pour l'horizon 2015 (Cf. phase 1).

Pour la Têt les réflexions sont en cours. Les éléments de l'état des lieux ainsi que ceux des futurs suivis alimenteront les stratégies pour le fleuve et les aquifères sous jacents.

I.2. La SDAGE RMC

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est institué par la Loi N°92-3 du 3 janvier 1992 codifiée au Code de l'Environnement par ordonnance du 18 septembre 2000.

Il a pour objet de fixer ce que doit être la **gestion équilibrée** de la ressource en eau sur le bassin Rhône Méditerranée Corse (RMC), en référence aux articles 2 et 3 de la loi sur l'eau (articles L.211-1, L.212-1 et 2 du Code de l'Environnement).

Ce document de planification, opposable à l'administration, a pour rôle de définir des orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, de déterminer des objectifs de quantité et de qualité des eaux ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre.

1.2.1. Orientations fondamentales

Les orientations fondamentales présentées dans ce document sont déclinées comme suit :

- *Orientation 1 : Poursuivre encore et toujours la lutte contre la pollution...*
- *Orientation 2 : garantir une qualité d'eau à hauteur des exigences des usages...*
- *Orientation 3 : réaffirmer l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines...*
- *Orientation 4 : mieux gérer avant d'investir...*
- *Orientation 5 : respecter le fonctionnement naturel des milieux...*
- *Orientation 6 : restaurer ou préserver les milieux aquatiques remarquables...*
- *Orientation 7 : restaurer d'urgence les milieux particulièrement dégradés...*
- *Orientation 8 : s'investir plus efficacement dans la gestion des risques...*
- *Orientation 9 : penser la gestion de l'eau en terme d'aménagement du territoire...*
- *Orientation 10 : renforcer la gestion locale et concertée...*

1.2.2. Caractérisation de la Têt au travers du SDAGE

L'**atlas cartographique du SDAGE RMC** (cartographie des objectifs et des priorités - volume 3) distinguer dans le bassin versant Rhône Méditerranée Corse des problématiques spécifiques identifiées à l'échelle de la Têt et auxquelles des objectifs ou mesures ont été assignés. Ils sont récapitulés ci-après :

■ La carte n° 3 bis, qui caractérise les nappes particulièrement atteintes par la pollution azotée, identifie ainsi **la nappe alluviale du Roussillon** comme étant atteinte par les nitrates. L'**objectif** définit correspond à une stabilisation de la qualité au minimum et une recherche d'amélioration dans des proportions restant à définir. Cette carte classe également **la zone comme vulnérable au titre de la Directive CEE « nitrates » du 12/12/91**. Dans ce contexte, la directive **impose** la mise en place de programmes d'actions pour limiter l'apport en nitrates dans les milieux récepteurs. Une réflexion est en cours sur l'étendue de cette zone qui va être recentrée sur la zone prioritaire.

■ La carte n° 5, qui caractérise les milieux très dégradés physiquement, place le sous bassin de la **Têt** à l'étude comme **dégradé dans sa quasi-totalité**. L'**objectif** du SDAGE pour ces milieux est la mise en œuvre de programmes prioritaires de restauration amorçant un retour progressif à un fonctionnement plus équilibré (recréation d'espaces de divagation, restauration des relations nappes/rivière, reconnexion avec les milieux annexes, ...).

■ La carte n° 8, qui caractérise les grands ouvrages hydrauliques, hors hydroélectricité et les canaux de navigation, remarque **le système d'irrigation du département des Pyrénées Orientales** et en particulier **les canaux de la Têt**, du Tech et de l'Agly. L'**objectif** définit est ici d'évaluer périodiquement au plus près du terrain, les conditions d'optimisation de leur gestion (adéquation besoins/ressources, préservation des milieux, ...).

■ La carte n° 10, qui caractérise les Milieux Aquatiques Remarquables à forte valeur patrimoniale - Eaux souterraines (hors karst), désigne **l'aquifère pliocène du Roussillon** comme aquifère **fortement sollicité** (dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les importantes

populations qui en dépendent). Dans ce contexte **plusieurs mesures** à mettre en oeuvre ont été définies :

- Mesures de protection préventives (programmes de lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses, périmètres de protection, ...).
- Une politique de gestion quantitative patrimoniale avec une priorité pour l'eau potable et les usages relativement exigeants.
- Une politique de suivi avec réseau piézométrique de référence et des mesures de qualité.

■ La carte n° 11, qui caractérise les Milieux Aquatiques Remarquables - zones humides et écosystèmes aquatiques - individualise dans son annexe n° 2 **les eaux courantes de la Têt**. L'**objectif** est ici de restaurer et préserver l'ensemble des milieux aquatiques superficiels du bassin.

■ La carte n°12, qui caractérise les milieux et ouvrages structurants du bassin RMC, prend en compte **l'ensemble du littoral méditerranéen comme milieu structurant**. L'objectif étant, au travers du « plan d'actions littoral » d'évaluer périodiquement au plus près du terrain les équilibres entre allocation de la ressource et gestion des milieux. Ainsi 9 orientations générales ont été définies en se focalisant principalement sur le milieu marin.

■ Aussi, la carte n° 13 présente-t-elle les zones homogènes de ce littoral qui inclut, en zone n° 2, l'embouchure de la Têt avec des **orientations spécifiques** :

- Amélioration de la qualité des cours d'eau côtiers,
- Diminution du phytoplancton toxique ou algues,
- Réduction de l'eutrophisation,
- Préservation renforcée de la richesse du milieu.

■ Enfin, la carte n° 14, consacrée au thème **inondation**, range la Têt dans un secteur aux **crues torrentielles dominantes**. Elle rappelle par ailleurs que le fleuve est équipé d'un **système d'annonce de crues** organisé par l'Etat (arrêté ministériel du 27 Février 1984). Aussi les **orientations** définies à l'époque dans un cadre général sont les suivantes :

- Connaître les risques : inventaire des risques naturels du bassin,
- Maîtriser les aléas à l'origine des risques,
- Ne pas générer de nouvelles situations de risques,
- Gérer les situations de risques existants.

1.2.3. Les mesures opérationnelles territoriales

Le SDAGE prévoit aussi des mesures territoriales qui seront prises en compte dès l'élaboration du schéma d'aménagement en Phase III de la présente étude. Elles concernent ainsi la zone du bassin RMC identifiée comme « Grands Côtiers Ouest » qui inclut le fleuve Têt. Il s'agit précisément :

- Ressource en Eau : rationalisation de la gestion de ce patrimoine,
- Poursuite des politiques de dépollution domestique, industrielle, vinicole,
- Secteurs à pollution nitratée (Directive CEE 1991), utilisation plus rationnelle des fertilisants,
- Recherche d'une qualité compatible avec la valorisation touristique des vallées,
- Prise en compte des pollutions dues aux ruissellements urbains,
- Promotion de la restauration physique, rétablissement des axes de migration, développement des aménagements doux et de l'entretien régulier des cours d'eau réhabilitation des milieux particulièrement dégradés
- Mise en œuvre des approches globales par vallée intégrant le risque inondation et maîtrise de l'occupation des sols en zones inondable
- Amélioration de la connaissance, l'information et l'alerte,
- Promotion de l'entretien des rivières et limitation des aménagements lourds.

I.3. Le Défi Têt

Dans son 8^{ème} programme d'intervention, **l'Agence de l'eau RMC** affiche une volonté d'améliorer la qualité des cours d'eau et de s'engager dans une gestion durable de ce patrimoine exceptionnel, notamment en développant un grand principe, **l'approche territoriale**. Son objectif est de prendre en compte, à la bonne échelle, la diversité des situations rencontrées. Cette politique se traduira par un soutien prioritaire aux SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), aux contrats de bassin, et par une innovation, **les « défis » territoriaux**, au nombre de 35 à l'heure actuelle, qui comportent des objectifs précis et concrets à atteindre en quatre ans.

Ainsi, **le bassin versant de la Têt à l'aval du barrage de Vinça**, est le théâtre d'un **défi (n° 33), porté par la Communauté d'agglomération Perpignan - Méditerranée**, dont les enjeux sont la **connaissance** du cours d'eau et la définition d'un **programme d'action**. Dans le détail, la commission programme de l'agence de l'eau RMC du 14 mars 2003 a défini **les enjeux et objectifs relatifs à ce territoire**, récapitulés dans le tableau suivant :

Territoire	Bassin versant de la Têt du barrage de Vinça à la mer
<p align="center">Principaux enjeux environnementaux identifiés sur le milieu concerné</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Meilleure connaissance du cours d'eau et de ses problématiques ➤ Protection, restauration et valorisation du milieu naturel fluvial (lit + ripisylve) ➤ Gestion du risque inondation ➤ Restauration de la dynamique fluviale (espace de liberté et transport solide) ➤ Amélioration de la qualité des eaux (un contrat avec l'Agence est en cours d'élaboration pour l'amélioration du traitement des eaux usées et de la gestion de la ressource) ➤ Optimisation de la gestion de la ressource en eau ➤ Sensibilisation de la population ➤ Réflexion sur une structure gestionnaire pérenne sur le territoire du barrage de Vinça à la mer ➤ Action en terrain privé
<p>Enjeux retenus pour le défi et objectif général visé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Meilleure connaissance du cours d'eau et de ses problématiques ➤ Planification d'un programme d'action
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>- En 2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'une étude globale ➤ Lancement d'un marché de définition pour l'aménagement des berges urbaines du fleuve ➤ Mise en place de structures de concertation <p>- En 2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définition d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion ➤ Identification des Maîtres d'Ouvrages ➤ Démarrage des travaux <p>- En 2004 et après ...</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travaux
<p>Principales actions pertinentes vis-à-vis de l'objectif opérationnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude Globale ➤ Animation des structures de concertation
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etat d'avancement de l'étude ➤ Décision de recrutement d'un chargé de mission ➤ Définition de la Maîtrise d'Ouvrage des travaux
<p>Enjeux financiers (montant global prévisible de l'ensemble des opérations pertinentes) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Montant de l'étude globale : 145 912 € H.T. ➤ Montant du marché de définition pour l'aménagement des berges urbaines du fleuve évalué à 350 600 € H.T. ➤ Montant des études, travaux, acquisitions...évalué à 1 347 000 € H.T. pour la période 2002 - 2004.

Par ailleurs, un autre défi (n° 34) concerne l'ensemble aquifère multicouche Plio-quaternaire du Roussillon, avec pour principal objectif la mise en place d'une structure de gestion. Moins lié à la présente étude, la commission programme du 14 mars 2003 a néanmoins défini tout un ensemble d'enjeux et d'objectifs relatifs à ce territoire, cités pour mémoire dans le tableau suivant :

Territoire	Ensemble aquifère multicouches plio-quaternaire de la plaine du Roussillon
Principaux enjeux environnementaux identifiés sur le milieu concerné	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cet ensemble aquifère multicouche constitue la ressource quasi unique du département des Pyrénées Orientales, utilisé pour l'AEP, l'irrigation et l'industrie. Elle fait l'objet d'une surexploitation générant de potentielles intrusions marines sur la frange littorale et rencontre des problèmes de qualité (NO³)
Enjeux retenus pour le défi et objectif général visé	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'une gestion concertée pour la protection de l'ensemble aquifère multicouche du Roussillon
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'une structure de gestion ➤ Réalisation des études préalable nécessaires ➤ Engagement immédiat d'action de gestion préfigurant de la gestion concertée en particulier et en priorité sur l'alimentation en eau potable
Principales actions pertinentes vis-à-vis de l'objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudes préalables : notamment la connaissance des prélèvements, cofinancement assuré Etat/Conseil Général 66/ Agence de l'Eau (accord-cadre) ➤ Recrutement d'un animateur (chargé de mission) pour faire émerger la structure de gestion et le lancement des premières actions ➤ Actions de sensibilisation auprès des différents acteurs ➤ Préfiguration d'un protocole de gestion concertée et coordonnée
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avancement des études préalables ➤ Avancement de la création d'une structure de gestion
Enjeux financiers (montant global prévisible de l'ensemble des opérations pertinentes) :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 400 k€.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) élaboré par le Comité de Bassin en 1996 a souligné la grande **valeur** patrimoniale du **littoral méditerranéen** et l'importance d'y maintenir un objectif permanent de préservation et de restauration des écosystèmes littoraux. L'Agence de l'Eau s'engage, par ailleurs, à suivre au plus près son programme d'intervention en effectuant un suivi des indicateurs de pollution de la Têt.

II. Objectifs généraux sur le sous bassin d'étude

Il s'agit à ce stade de formuler, dans un souci de cohérence amont/aval, des objectifs généraux compatibles avec :

- Les fonctions physiques et biologiques des cours d'eau,
- Les documents de référence en vigueur,
- Les constats d'études antérieures et en particulier de l'état des lieux 2003.

Ces objectifs intéressent différents thèmes que sont :

- L'amélioration de la qualité de l'eau,
- La gestion des ressources (quantitatif et/ou qualitatif),
- La gestion de la dynamique fluviale (transport solide, expansion des crues, inondations, protections),
- La mise en valeur la gestion et la protection des milieux et du patrimoine,
- La gestion des espaces riverains et l'entretien du lit et des berges,
- La clarification et la coordination des actions à l'échelle du sous bassin.

■ Qualité de l'eau

Les objectifs de qualité ont été définis par les cartes d'objectifs de qualité approuvées par arrêté préfectoral du 6 Juin 1989. Concernant la Têt, atteindre ces objectifs induit de poursuivre les efforts engagés quant à la qualité sanitaire du fleuve et qui est nécessaire à :

- ↪ la pratique et à la réapparition d'usages divers ;
- ↪ à l'épanouissement ou tout du moins au maintien de certains milieux aquatiques ;

en poursuivant par ailleurs les investigations visant à mieux identifier la qualité physico-chimique de la rivière, l'origine des pollutions et leur mode de propagation.

■ Optimisation de la gestion de la ressource existante

Cette optimisation consiste aussi bien à :

- ↪ favoriser une meilleure connaissance de la ressource superficielle, ses interactions avec l'hydrosystème local, et sur des aspects jusque là peu étudiés (quantitatifs / qualitatif) ;
- ↪ évaluer les besoins actuels et futurs pour un meilleur partage de la ressource ;
- ↪ affiner la gestion des ouvrages hydrauliques à divers titres ;
- ↪ protéger et sécuriser la ressource contre la pollution et la surexploitation.

■ Restauration hydraulique et protection contre les inondations

Ici, les objectifs consistent :

- ↳ à maintenir/favoriser des espaces d'expansion des crues contrôlés sur la Têt ;
- ↳ à éviter la dégradation de la ripisylve et des terrains ou infrastructures riverains ;
- ↳ à mieux protéger certains ouvrages et communes du sous bassin ;
- ↳ à favoriser/restaurer le transport solide ;
- ↳ à poursuivre l'avancée des connaissances et des possibilités de gestion de certains affluents.

■ Mise en valeur

Dans ce domaine les ambitions s'articulent autour :

- ↳ de l'entretien et de la restauration des espaces valorisés existants et la lutte contre les dépôts d'ordures ;
- ↳ de l'identification des possibilités de mises en valeur sur les cours d'eau mais aussi à l'échelle du bassin versant ;
- ↳ du maintien et de l'équilibre entre les usages, en adéquation avec la dynamique contemporaine du fleuve ;
- ↳ de la réhabilitation des secteurs les plus dégradés en particulier en milieu urbain visant la réappropriation sociale du cours d'eau (fréquentation : accès, franchissements, aménagements paysagers, ...) ;
- ↳ d'actions de communication et de sensibilisation des usagers, gestionnaires et riverains sur les potentialités et les spécificités du sous bassin d'étude ;
- ↳ d'un renforcement de la valeur écologique du milieu fluvial.

■ Restauration et entretien du lit et des berges des cours d'eau

Compte tenu des conclusions issues de l'état des lieux et du diagnostic des enjeux de bassin, une réorganisation du mode d'entretien et des actions de restaurations semblent nécessaire avec pour objectifs :

- ↳ de mettre à jour et d'optimiser le fonctionnement des structures de gestion ;
- ↳ de protéger les espaces remarquables et/ou relictuels encore présents ;
- ↳ d'établir un programme pluriannuel d'entretien et de restauration cohérent et coordonné à l'échelle du bassin versant ;
- ↳ de favoriser les techniques douces et la prise en compte de l'aspect milieu dans la gestion de la ripisylve mais aussi du lit des cours d'eau.

■ Renforcer la gestion locale et concertée

La multiplicité et la complexité des problématiques et de la gestion de l'eau et ses milieux associés sur le sous bassin confirment qu'il convient désormais d'agir en faveur :

- ↳ d'une plus grande transparence des actions engagées,
- ↳ d'une meilleure connaissance des moyens et outils mis à disposition des acteurs,
- ↳ de la recherche de structures aux compétences élargies en matière de gestion et de surveillance des ressources mais aussi de planification des actions à engager à l'échelle du sous bassin versant d'étude.

A l'issue du diagnostic, de l'identification des enjeux à l'échelle du bassin, en aval des orientations fondamentales dictées par les documents en vigueur et des thématiques ci avant présentées; vient donc **l'élaboration concrète des objectifs à atteindre sur le territoire d'étude.**

Cet exercice nécessite de considérer avec attention, d'une part la transversalité des différentes thématiques abordées mais aussi d'autre part la notion d'échelle auxquelles elles se rapportent.

Ainsi, et en retour de la concertation de phase II, **deux types d'objectifs** ont été retenus, et sont donc présentés ci-après :

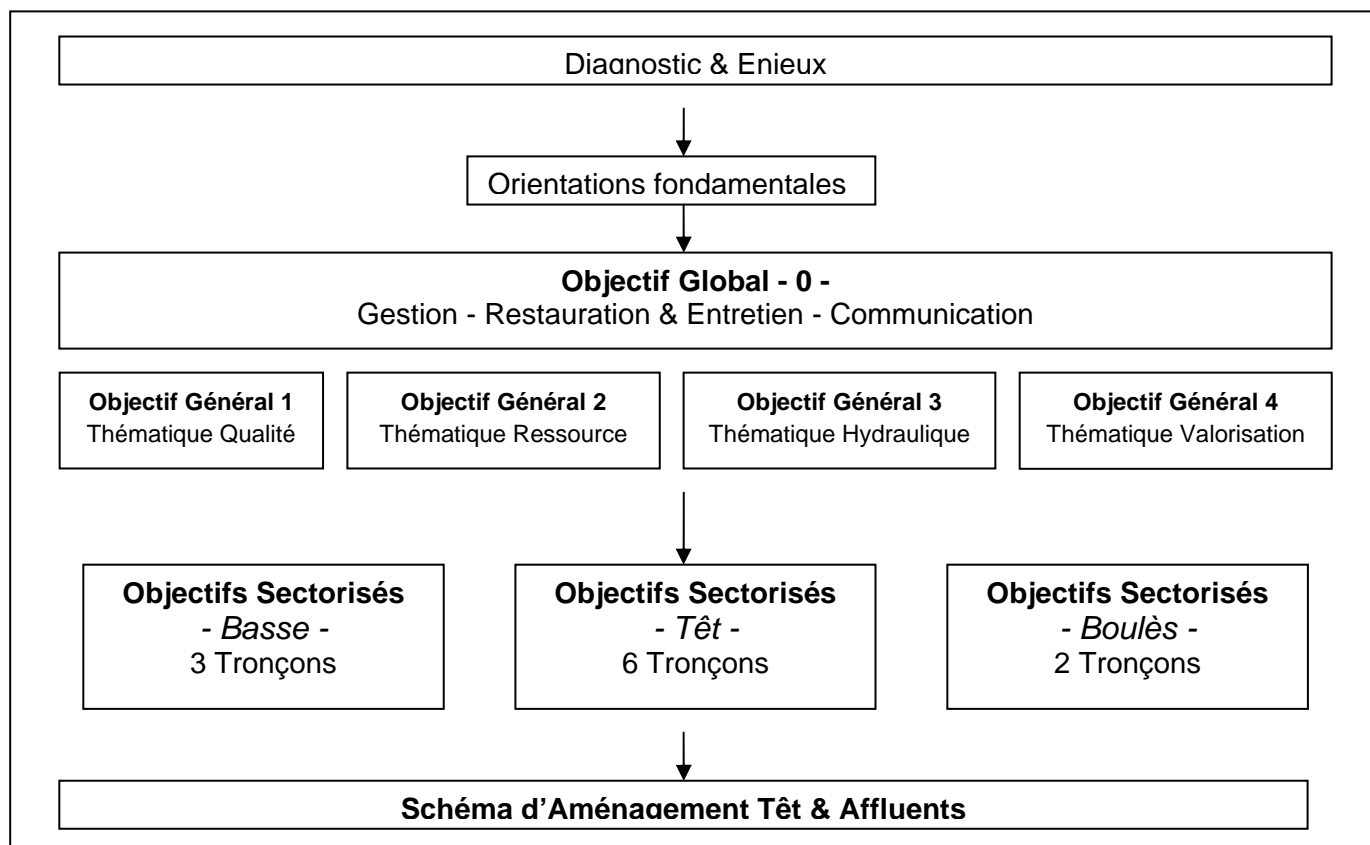
- Un objectif global - O -

Il regroupe trois enjeux phares que sont : **la gestion, la restauration & l'entretien** et enfin **la communication**, et qui ne trouvent leur pleine expression que s'il sont considérés à l'échelle du sous bassin versant entier. Cet objectif est un préalable indispensable à la déclinaison des objectifs généraux suivants et la mise en œuvre des opérations nécessaire à leur concrétisation.

- 4 objectifs généraux : 1,2,3,4 -

Ils déclinent successivement les objectifs thématiques évoqués ci avant, et qu'il convient d'atteindre, en matière de **Qualité des eaux** (Obj. 1) ; de **Partage de la Ressource** (Obj. 2) ; d'**Hydraulique et de Morpho-dynamique** (Obj. 3) ; et enfin de **Valorisation et de Réappropriation Sociale** (Obj. 4).

Chacun de ces objectifs généraux est formulé selon une approche globale ; certains aspects transversaux peuvent donc se retrouver mais en soulignant leur spécificité thématique.



OBJECTIF GLOBAL - 0 -

- GESTION -***Optimiser la gestion actuelle / Favoriser l'existence de structures de gestion adaptées aux enjeux locaux*****→ SIMPLIFIER, FEDERER, ET REORGANISER UNE GESTION DU SOUS BASSIN AUJOURD'HUI MORCELEE ET PARFOIS CONFUSE**

- Adapter les structures existantes à des échelles de gestion cohérente en favorisant un regroupement de structures aux compétences élargies dans le domaine de l'eau.
- Systématiser une approche globalisante dans un cadre concerté pour les interventions devant prendre en compte les attentes, les enjeux locaux, la complexité et la transversalité des problématiques du sous bassin.
- Simplifier la responsabilité de gestion de certains ouvrages pour une puissance d'intervention supérieure, spatialement cohérente et une meilleure lisibilité dans les actions (endiguements, ouvrages transversaux).
- Enrichir la grande connaissance de terrain des acteurs locaux pour introduire des pratiques d'intervention raisonnées et respectueuses des milieux.

→ FAVORISER L'EMERGENCE D'UNE A DEUX STRUCTURES DE GESTION ADAPTEES AUX ENJEUX LOCAUX

- **Créer une entité fédératrice des structures, des acteurs et des problématiques à l'échelle du sous bassin d'étude**, chargée de coordonner, d'appuyer et de galvaniser les actions valorisantes et d'intérêt général. Dotée d'une équipe technique adéquate (un chargé de mission et un(e) secrétaire), cette structure garantira la mise en œuvre et le suivi du programme pluriannuel de restauration et d'entretien et relayera l'ensemble des autres volets du schéma Têt.
- Engager la création d'une structure de regroupement (Communauté de Communes) pour la prise en compte des usages collectifs et enjeux liés à la ressource (AEP EU, etc...) pour le sous bassin amont sur le modèle aval, en formalisant un partenariat entre les deux structures.

- RESTAURATION ENTRETIEN -***Restaurer et entretenir le lit, les berges et les ouvrages du bassin versant d'étude*****→ METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN** qui détermine, hiérarchise et chiffre les interventions en fonction de la gravité des altérations diagnostiquées et des choix opérés par les acteurs (objectifs sectorisés).**• Pour les berges, le lit et la végétation :**

- ↪ restaurer les boisements voire renforcer les ripisylves ne pouvant plus assurer leurs fonctions (maintien des berges, autoépuration, lieu de vie,...) dans les secteurs identifiés comme tels ;
- ↪ garantir l'entretien ultérieur dans la continuité des interventions engagées ;
- ↪ intervenir sur les dysfonctionnements ponctuel relevés lors du diagnostic (érosions, affouillement, etc.) en favorisant les techniques douces de génie végétal, lorsque le contexte le permet et en se limitant aux secteurs à enjeux identifiés et sans délocalisation possible ;

- ↪ adapter les interventions sur l'environnement végétal pour limiter et si possible empêcher l'implantation des espèces invasives à court et moyen termes ;
- ↪ adapter les travaux en vue d'améliorer la vie piscicole (favoriser la reproduction, le déplacement et la croissance des poissons) et la richesse écologique des cours d'eau.

- **Pour les ouvrages hydrauliques :**

- ↪ Orienter le devenir des ouvrages et des protections de berges les plus menacés en fonction des enjeux milieux - usages, en intégrant les préconisations de phase travaux ci avant.
- ↪ Intégrer à l'entretien de ces ouvrages les contraintes liées au transport solide.

➔ **SE DOTER AU PLUS VITE DES MOYENS NECESSAIRES POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU VOLET RESTAURATION ET ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES ET DE LA MORPHO DYNAMIQUE**

- Désigner la ou les structure(s) qui acquerront les compétences pour la réalisation des travaux préconisés, le suivi des programmes d'entretien, à une échelle spatiale cohérente et ajuster leurs statuts en conséquence.
- Réaliser les procédures réglementaires pour engager les opérations de restauration et d'entretien.
- Pour les enjeux d'intérêt collectif, identifier et engager des réponses appropriées aux contraintes foncières et/ou établir un réel consensus avec les riverains pour garantir le succès de certains travaux linéaires et/ou localisés.
- Prévoir et définir en concertation des mesures compensatoires et/ou d'accompagnement aux actions à mener en terrains agricoles notamment vis-à-vis de la restauration de zones d'expansion des crues et ou de reconstitution de zones tampon.

ANIMATION - COMMUNICATION - SENSIBILISATION
Intensifier les efforts de communication et de sensibilisation des riverains, usagers et gestionnaires du milieu aquatique

- Rassembler / centraliser l'ensemble des informations relatives aux intervenants du sous bassin versant (statuts, compétences, aire d'influence, annuaire ...) et les rendre accessible.
- Mener des actions de communication pour favoriser une meilleure connaissance des acteurs du sous bassin versant entre eux.
- Participer à établir un relais entre les organismes de découverte du milieu, les regroupement d'usagers, et les équipes en charge d'assurer la gestion des accès et de la valorisation du sous bassin versant d'étude.
- Informer/sensibiliser le grand public sur les caractéristiques du cours d'eau et sur sa gestion.
- Informer le public quant au déroulement et la mise en œuvre des actions préconisées.
- Mise en avant des stratégies du (des) Maître(s) d'ouvrage(s) vis à vis du programme pluriannuel (programmation financière et planification des aménagements ; incitateur, relais et intermédiaire avec d'autres structures, porteurs effectifs ou potentiels de projets qui interféreront avec l'état du lit et des berges).

OBJECTIF GENERAL 1 - QUALITE -

Poursuivre les efforts engagés pour une meilleure qualité de l'eau

→ **AMELIORATION DE L'ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE POUR LA MAJORITE DES COLLECTIVITES**

- Finaliser les projets engagés à l'échelle de la PMCA, viabiliser les installations défectueuses et raccorder ou traiter les derniers rejets domestiques directs.
- Réaliser des études diagnostic de réseaux d'eaux usées et les schémas d'assainissement pour les communes n'en possédant pas encore.
- Finaliser les schémas directeurs en cours et engager les programmes associés.
- Engager collectivement une stratégie cohérente d'assainissement, en particulier à l'amont du bassin versant et le cas échéant associer la PMCA pour les problématiques relevant de la gestion des boues d'épuration, le contrôle des systèmes d'assainissement autonomes...

→ **S'IMPLIQUER DAVANTAGE DANS LE TRAITEMENT DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET DIFFUSES**

- Poursuivre le traitement des effluents des caves vinicoles.
- Intervenir auprès des services de l'Etat pour que les dispositions des Arrêtés préfectoraux concernant l'assainissement des industries soient respectées.

→ **POURSUIVRE ET APPROFONDIR LES RESEAUX ET SOURCES DE CONNAISSANCE**

- Encourager les investigations relatives à l'analyse des pollutions agricoles et diffuses et ponctuelles mais aussi vis-à-vis de l'impact qualitatif du ruissellement pluvial, des by-pass de STEP et de déversoirs d'orages.
- Poursuivre les recherches et intégrer les enseignements des recherches conduites par le CEFREM.
- Organiser le suivi de la qualité des eaux dans les canaux d'irrigation et le recensement des sources potentielles de contamination.

→ **ÉLIMINER TOUT DEPOT EN BORDURE DE COURS D'EAU DANS LA CONTINUTE DES VOILETS VALORISATION ET RESTAURATION / ENTRETIEN**

- Concevoir, en collaboration avec le SYDETOM et les communes, une signalétique de sensibilisation des usagers sur les aires aménagées de détente/repos et autre point d'accès fréquenté par les populations, afin d'en garantir la propreté.
- Informer les riverains des conséquences de dépôts sauvages (pollution organique du milieu, modification des écoulements, impact visuel, lixiviation) et de l'action engagée par la MIVADA.
- Poursuivre la réhabilitation des décharges communales en particulier à proximité des cours d'eau, et sur l'ensemble du sous bassin versant, en collaboration avec les acteurs de la gestion des déchets.

→ **MAINTENIR / RESTAURER LES FONCTIONNALITES PHYSIQUES DES MILIEUX**

- Optimiser le développement harmonieux de la ripisylve et sa gestion pour limiter aussi l'eutrophisation particulièrement en période d'étiage.
- Veiller à ce que soit Intégré, à tous projets en relation avec les cours d'eau, l'objectif de maintien ou des restauration des fonctionnalités physiques des milieux aquatiques.
- Pour les tronçons particulièrement artificialisés, favoriser et/ou engager des interventions de restauration voire de renaturation.

OBJECTIF GENERAL 2 - RESSOURCE / USAGE - *Gérer la ressource en faveur d'une harmonisation usages - vie aquatique*

→ POURSUIVRE LA MISE A JOUR ET L'APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES

- Lancer des études complémentaires sur le patrimoine hydraulique puis les globaliser à l'échelle du bassin versant afin de :
 - pour les canaux :
 - ↳ cerner l'utilisation effective de l'ensemble des canaux et évaluer les réels besoins en eau,
 - ↳ affiner les connaissances et le suivi quantitatif des prélèvements en eau par les canaux, pour un meilleur partage de la ressource notamment aux périodes critiques.
 - ↳ préciser des aspects non encore abordés précisément (rejets collectés / qualité des eaux des canaux d'irrigation, pertes / restitutions aux milieux, eaux pluviales, impacts paysagers...).
 - pour le fleuve :
 - ↳ contribuer à définir un débit biologique minimum sur la Têt.
 - ↳ révéler le potentiel du milieu aquatique de la Têt et ses altérations par les prélèvements successifs.
 - ↳ approfondir la connaissance des étiages estivaux et autres.

→ RECHERCHER UNE GESTION OPTIMALE ET CONCERTÉE DE LA RESSOURCE

- Elargir le partenariat existant sur les initiatives et les priorités d'action de chaque acteur impliqué dans la gestion des milieux aquatiques, à l'ensemble des structures concernées (BRL, ASA, Fédération de Pêche, APPMA, Syndicats, Services de l'Etat,...),
- Formaliser et concrétiser / officialiser la démarche partenariale grâce à un protocole et/ou une charte de gestion concertée de la ressource.
- Amélioration du partage de la ressource superficielle en dehors des périodes de crise classique (étiage automnal, hivernal, crues).
- Trouver des alternatives réglementaires et techniques à la collecte des eaux pluviales issues des zones urbaines imperméabilisées par les canaux d'irrigation et identifier des voies pour participer à une gestion collective de la problématique pluviale de ces canaux.

→ ASSURER LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU DESTINÉE A L'ADDUCTION EN EAU POTABLE

- Sensibiliser les communes sur les procédures réglementaires (mis à jour en décembre 2003) en vue de finaliser la régularisation administrative des ouvrages concernés (Aspres, ouvrages ponctuels).
- Finaliser les études de diagnostic de réseau, schémas AEP et intégrer les enseignements du Schéma Départemental en cours.
- Recenser les nombreux ouvrages particuliers afin de déterminer les points de vulnérabilité potentielle de l'état quantitatif et qualitatif des aquifères et encourager les services de l'état au suivi des forages privés.
- Poursuivre et optimiser la connaissance et le suivi de l'aquifère Plio-quatenaire (relation nappes / cours d'eau, mode de recharge des nappes, incision pliocène, ...).
- Sensibiliser les communes et les lotisseurs à l'aménagement des lotissements inclus dans les périmètres d'ASA, avec un double réseau, afin de favoriser l'utilisation des eaux brutes de surfaces des canaux d'irrigation et limiter la mise en place de forages individuels.

OBJECTIF GENERAL 3 - HYDRAULIQUE -

Améliorer la gestion des écoulements avec les spécificités relatives à la morpho dynamique locale

→ RECHERCHER UNE GESTION COHERENTE DES ECOULEMENTS A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT

- Rechercher, dans l'établissement des documents d'urbanisme (PLU, SCOT,...) à intégrer les fonctionnalités de la rivière.
- Adapter la gestion de la végétation ripicole aux fonctionnalités hydrauliques de ces formations et aux enjeux locaux.
- Engager en concertation avec les acteurs, la réflexion sur une utilisation maîtrisée des champs existants d'expansion naturelle des crues à conserver vierges de tout bâti et définir les compensations liées aux débordements en fonction des enjeux, dans le cadre de la création de nouvelles zones d'expansion.
- Maîtriser l'occupation des sols des bassins versant d'alimentation et agir en faveur d'une gestion des espaces agricoles et des zones urbaines pour participer à la diminution du risque inondation.

→ PROTEGER LES ZONES MENACEES D'INONDATION ET LES POINTS D'EROSION QUI LE JUSTIFIENT

- Déterminer par secteur, en fonction des enjeux et des aléas, les aménagements les plus appropriés en matière de prévention et de protection.
- Intervenir sur les ouvrages type seuils fusibles et les prises d'eau associées (avec accord des ASA) et certains ouvrages hydrauliques de franchissement (gués) en intégrant des objectifs transversaux (stabilisation du profil en long, gestion optimisée des prélèvements, milieux aquatiques, paysage, ...).
- Progresser dans l'optimisation et la création d'ouvrages de gestion de crues, en particulier sur les bassins versants affluents.
- Actualiser l'inventaire des points d'érosions et linéaires d'incision, en assurer le suivi et la prévention en cas d'enjeux identifiés.

→ INTEGRER LES CARACTERISTIQUES MORPHODYNAMIQUES DE LA TET

- Le déficit sédimentaire avéré pour la partie aval, apparaît de plus en plus problématique surtout sur le secteur médian du fleuve. En conséquence, il convient a minima de :
 - ↳ Intervenir auprès des services de l'état de façon à veiller à l'interdiction réglementaire de tout prélèvement sauvage de matériaux en lit mineur des cours d'eau, sur les affluents notamment, aujourd'hui sources principales en alluvions,
 - ↳ Favoriser et organiser la restitution au fleuve du matériel alluvionnaire en provenance de l'entretien des ouvrages au travers d'un programme pluriannuel spécifique au transport solide,
 - ↳ prévoir dans le cadre de ce programme la gestion des quelques atterrissements végétalisés et ne pas exporter du lit les matériaux provenant de remodelage éventuel tout en rappelant leur importance dans l'écosystème aquatique (sites mobiles de frayères).
 - ↳ Engager la quantification précise du phénomène d'incision, ses incidences sur les milieux et les usages et en assurer le suivi.

→ ENCOURAGER LES PROCEDURES REGLEMENTAIRES ET LA SENSIBILISATION

- Accélérer l'élaboration et l'approbation des Plans de Prévention des Risques Inondation en cours à l'initiative de l'Etat, lancer les PPR pour les communes qui n'en sont pas dotées, et mettre en place des plans de secours communaux.
- Communiquer, informer et sensibiliser les populations concernant le risque inondation.
- Mettre en place un outil de communication sur les crues à différents stades : alerte, annonce, et information sur le risque inondation.

OBJECTIF GENERAL 4 - VALORISATION -

Valoriser le bassin versant et son image à travers ses cours d'eau et les milieux naturels associés

→ FAVORISER LA CONNAISSANCE DES MILIEUX REMARQUABLES DU BASSIN VERSANT

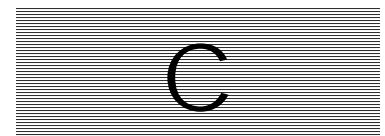
- Mieux connaître la valeur intrinsèque des milieux remarquables de la vallée et actualiser la connaissance existante.
- Identifier le cas échéant les secteurs à potentiel intéressant pour une mise en valeur raisonnée intégrant aussi la problématique sécurité des usagers.
- Elargir ces potentialités à l'échelle du sous bassin au travers de la mise en valeur patrimoniale et paysagère (étangs connexes, itinéraires canaux, points de vues, ...).

→ ADAPTER L'ENTRETIEN ET L'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU

- Promouvoir les interventions visant à lutter contre ou prévenir la banalisation des habitats et restaurer une ripisylve physiquement et écologiquement fonctionnelle.
- Protéger les espaces alluviaux relictuels et patrimoniaux.
- Lancer une étude spécifique concernant la valorisation de la Têt dans son tronçon urbain.
- Adapter de manière harmonieuse l'entretien des bords d'eau et des sentiers au maintien de l'équilibre des écosystèmes, aux usages humains (pêche, randonnée) mais aussi à la mise en valeur paysagère et fonctionnelle des parties les plus dégradées notamment en milieu urbain et le long des principaux axes de communication.
- Le volet restauration et entretien du programme intégrera l'aspect piscicole notamment au travers des habitats aquatiques. Des préconisations en phase de travaux et d'entretien pour les sites à potentiel, des possibilités de protection susceptibles d'être relayées par les communes en concertation avec la Fédération de Pêche et les APPMA seront avancées.
- Restaurer et entretenir les espaces publics existants et fréquentés et engager des actions en faveur du nettoyage du lit et des berges de leurs dépôts sauvages. Poursuivre les projets en rapport avec l'objectif général 1 en la matière.
- Entretenir les accès publics existants aux cours d'eau en les adaptant à la fréquentation. Créer si possible de nouveaux accès et/ou cheminements notamment en rive droite de la Têt.
- Orienter les projets vers de la randonnée / promenade, proposer des circuits thématiques de découverte du patrimoine naturel, paysager hydraulique et culturel tant au niveau du fleuve qu'à l'échelle du bassin versant (étangs connexes, canaux).
- Utiliser les documents d'urbanisme pour planifier les projets identifiés par le schéma puis les concrétiser sur le terrain.

→ COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

- Réaliser une analyse sociologique approfondie de la perception et des attentes des acteurs et usagers du bassin versant pour une réappropriation sociale des cours d'eau.
- Faire prendre conscience aux usagers et aux riverains de la fragilité du milieu naturel du bassin versant afin qu'ils le respectent et que l'image de la Têt soit revalorisée grâce à des actions de sensibilisation et de communication, des aménagements adaptés.



Proposition d'Objectifs sectorisés

↳ *En aval des orientations fondamentales, de la définition d'objectifs globaux puis généraux à l'échelle du sous bassin d'étude, les objectifs sectorisés par tronçon de cours d'eau présentés ci-après constituent la dernière étape de la Phase II.*

Ils consistent en la déclinaison systématique des 4 objectifs généraux thématiques ci avant présentés en objectifs sectorisés à chacun des tronçons définis à l'issue de la Phase I. Partagés et discutés lors des cercles de concertation de cette seconde phase, ces objectifs sectorisés permettront la formulation des actions spécifiques de phase III, à savoir le Schéma d'Aménagement.

↳ *Il faut à nouveau insister sur la transversalité des objectifs évoqués qu'il est capital de prendre en compte d'une façon générale dans la gestion des cours d'eau mais aussi et surtout plus particulièrement pour le sous bassin aval de la Têt tel que l'on indiqué l'état des lieux et le diagnostic.*

↳ *On notera également que la déclinaison systématique des objectifs généraux par tronçon n'est pas forcément parlante et applicable en fonction des caractéristiques de chacun de ces biefs. Une hiérarchisation des objectifs sectorisés est par là même possible et présentée sur la planche graphique n° 6 a & b en fin de document.*

↳ *Enfin, l'objectif 5 « Entretien et Restauration » apparaît dans ces fiches de la même manière que les objectifs thématiques généraux ci avant définis. Or il est inclus à l'objectif global 0. En effet il peut - contrairement aux objectifs gestion ou communication qui ne sont cohérents qu'à l'échelle du bassin versant tout entier - également se décliner par tronçon. Ainsi il servira directement à l'élaboration du schéma d'aménagement et en particulier dans sa composante programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la végétation et des berges des cours d'eau.*

↳ *la planche graphique n° 5 ci-après propose de récapituler la sectorisation en tronçons homogènes issue de la phase I de la présente étude globale.*

Objectifs sectorisés

Têt

Têt - TRONÇON I Du barrage de Vinça à la sortie des Gorges de la Guilera	
Communes concernées : Rodes, Bouleternère, Ille sur têt	➔ MAINTENIR LA QUALITE DES MILIEUX / GERER LA FREQUENTATION D'UNE ZONE POTENTIELLEMENT DANGEREUSE DANS LES GORGES (PROMENADE ET BAINADE SAUVAGE) MAIS A FORT POTENTIEL NATUREL.
	OBJECTIF GENERAL 1 - QUALITE
	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'objet particulier si ce n'est la franchissabilité piscicole à évaluer (gorges, barrage) ainsi que la turbidité induite par le barrage.
	OBJECTIF GENERAL 2 - RESSOURCE / USAGE
	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les prélèvements des prises d'eau aux enjeux milieux et irrigation plus à l'aval en particulier en étiage (printemps et automne). • Poursuivre les investigations liées à la quantification des besoins agricoles et aux moyens pour y parvenir (y compris évolution des dispositifs d'irrigation). • Etendre le partenariat existant pour gérer au mieux les situations de crises en déterminant un débit biologique minimum souhaitable et applicable du barrage de Vinça jusqu'en aval de Perpignan.
	OBJECTIF GENERAL 3 - HYDRAULIQUE
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ « Réinjecter » au milieu les matériaux alluvionnaires susceptibles de participer à la dynamique transport solide : • Ajuster les modalités techniques et économiques d'entretien de la retenue de Vinça en restituant au fleuve les matériaux en provenance des curages d'entretien (actuellement perdus pour le fleuve les alluvions mises à disposition de l'entreprise adjudicataire du marché permettent de réduire les coût de l'opération). • Définir une maîtrise d'ouvrage cohérente pour assumer cet objectif aux moyens techniques et réglementaires adaptés (Programme pluriannuel de rechargement, DIG, ...) ➤ Autres objectifs : • Limiter l'ensablement lors des vidanges du barrage. • Affiner la gestion des lachures de crue et de vidange du barrage (rapidité de la montée des eaux / ensablement du tronçon) • Essayer de prendre en compte les crues des affluents avals pour optimiser les lachures à Vinça et limiter les débordements en agglomérations. • Limiter l'expansion des crues pour prémunir Rodes d'un événement exceptionnel (seulement 10% écrêtés pour une crue 100 ans). • Gérer la ripisylve afin de limiter les embâcles à l'aval.

Têt - TRONÇON I Du barrage de Vinça à la sortie des Gorges de la Guilera	
Communes concernées : Rodès, Bouleternère, Ille sur têt	OBJECTIF GENERAL 4 - VALORISATION
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter les possibilités de fréquentation sur le tronçon amont et l'extrême aval : <ul style="list-style-type: none"> • Confirmer la vocation et mettre en valeur l'espace valorisé à Rodès et les zones fréquentées de manière sauvage au sortir des gorges, fiabiliser l'accès à la rivière et sensibiliser aux enjeux locaux (baignade sauvage, barrage, dépôts, parking, ...). ➤ Sécuriser et restreindre l'accès des gorges à des usages ciblés : <ul style="list-style-type: none"> • Restaurer et entretenir le sentier panoramique du canal de Corbère, aujourd'hui dangereux. • Interdire l'accès nautique des gorges excepté à l'entraînement des services de secours et des activités encadrées pour le moment inexistantes. ➤ Inscrire aux POS (EBC, ND) les ripisylves remarquables.
	OBJECTIF GENERAL 5 - RESTAURATION - ENTRETIEN
	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenir localement sur la ripisylve de façon à ce qu'elle assure ses fonctions écologiques en particulier stabilisation des berges en rive droite peu en amont de Rodès, avant la confluence avec le Riufagès. • Caler les besoins en restauration des boisements en privilégiant la rétention des eaux et laisses de crues et en minimisant le développement des cannes de Provence (invasives). • Limiter les interventions aux individus qui montrent des signes d'instabilité, de sénescence en rive ou en pieds de berges et dans l'objectif de minimiser la production d'embâcles pour l'aval. • Ajuster la fréquence d'entretien aux spécificités du milieu et aux usages (1 fois tous les 3 à 5 ans en zone naturelle à l'exception des secteurs fréquentés où elle sera plus rapprochée (annuelle). ➤ Contrôler la dynamique des espèces invasives en bord de berge rive droite à l'entrée de Rodès.

Têt - TRONÇON II

De la sortie des Gorges de la Guillera à la confluence avec la Comelade

Communes concernées : Ille / têt, Néfiach, Millas, Corneilla la Rivière, St Feliu d'Amont

➔ **MIEUX PRENDRE EN CONSIDERATION LES SPECIFICITES D'UN SECTEUR DE TRANSITION CONFRONTE À DE NOMBREUSES PROBLEMATIQUES OU DOMINE L'HYDRAULIQUE**

OBJECTIF GENERAL 1 - QUALITE

- Agir sur les rejets des stations d'épuration de qualité moyenne sur le tronçon en particulier à l'aval.

OBJECTIF GENERAL 2 - RESSOURCE / USAGE

- « Pérenniser » / fiabiliser seuils et les prises d'eau (rasclozes) amont, quantifier et ajuster leurs prélèvements et de leur caler à terme un débit réservé cohérent avec la mise en œuvre d'un débit minimum biologique sur le fleuve.
- Ne rien faire et garder le système d'ouvrages « fusibles ».
- Etendre le partenariat existant pour gérer au mieux les situations de crises en déterminant un débit biologique minimum souhaitable et applicable du barrage de Vinça jusqu'en aval de Perpignan.
- Mettre en place un protocole de gestion de la ressource en eau superficielle.

OBJECTIF GENERAL 3 - HYDRAULIQUE

➤ **Reprendre les ouvrages les plus sensibles :**

- Reconstruire la prise d'eau de Néfiach à nouveau arrachée lors de la crue de décembre 2003 et l'ouvrage entier en attribuant surtout à l'ouvrage une fonction de maintien (blocage) du profil en long et en lui conservant ses fonctions actuelles d'accès à la rivière de franchissement et conciliant au maximum des objectifs franchissabilité et paysage.

➤ **Favoriser et développer des solutions contribuant à une protection hydraulique plus efficaces en particulier pour les zones aval**

- Progresser dans l'optimisation et la création d'ouvrages de gestion de crues, en particulier sur les affluents (Boulès, gestion des affluents rive gauche).
- Maintenir et aménager les zones d'expansion existantes en amont du pont de Millas (rive gauche notamment) et évaluer précisément leur fonctionnement.
- Geler l'évolution de l'urbanisation dans l'enveloppe de fonctionnelle de mobilité minimum.
- Répondre aux souhaits de protection raisonnée de la commune de Corneilla en maîtrisant les débordements et l'occupation des sols (restauration de champs d'expansion de crues).

➤ **Agir en faveur d'un suivi et d'un rééquilibrage de la dynamique fluviale**

- Analyser et suivre l'évolution de l'incision du lit et l'apparition du Pliocène au seuil de Néfiach mais aussi des points d'érosions, en particulier sur les talus de la RN 116 et les ouvrages de protection et des autres berges qui contribuent au rechargement du lit.
- Analyser le rééquilibrage du lit mineur
- Aménager la confluence du Boulès en rive gauche de la Têt
- Quantifier précisément le transport solide des tributaires du fleuve sur ce tronçon en particulier pour le Boulès, principal affluent du sous bassin versant d'étude, mais aussi pour les autres affluents en particulier sur l'amont rive gauche du sous Bassin Versant.

Têt - TRONÇON II	
De la sortie des Gorges de la Guillera à la confluence avec la Comelade	
Communes concernées : Ille / têt, Néfiach, Millas, Corneilla la Rivière, St Feliu d'Amont	OBJECTIF GENERAL 4 - VALORISATION
	<p>➤ Restaurer, et entretenir ou protéger l'existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter les aires de détente de la Fontaine St Jules et de Néfiach, totalement à l'abandon aujourd'hui. • Engager des opérations de nettoyage de berges à partir du pont d'Ille et favoriser l'entretien des sentiers piscicoles. • Soutenir les initiatives liées au développement des milieux connexes (étang de Millas) et participer aux choix techniques de leur mise en valeur. • Inscrire aux POS (EBC, ND) les ripisylves remarquables. • Mettre en oeuvre les moyens techniques et réglementaires permettant une protection des milieux ripicoles relictuels (rive gauche essentiellement).
	OBJECTIF GENERAL 5 - RESTAURATION - ENTRETIEN
	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le fonctionnement quasi naturel des milieux et adapter le traitement de la végétation à la fréquentation de l'amont de ce secteur jusqu'au Pont d'Ille (Pêche, promenade le long des canaux, accès à la rivière). • Viser un entretien sélectif et respectueux des fonctionnalités de la ripisylve (diversité, pluristratification, ...). • Tenter de gérer et de contrôler la prolifération de la Canne de Provence et prendre en considération l'apparition de la Grande Jussie et du Budleia. • Entretenir le lit mineur en privilégiant la mobilité des atterrissements existants et en évitant la banalisation des habitat propice à l'apparition d'invasives et procéder à un désembâclement sélectif. • Assurer l'entretien des digues de protection végétalisées et favoriser une végétation adaptée de la ripisylve de pied de talus de la RN 116.

Têt - TRONÇON III De la confluence avec la Comelade au pont de l'A9	
Communes concernées : Corneilla la Rivière, St Feliu d'Avall, Pezilla la Rivière, Villeneuve la Rivière, le Soler, Baho, Perpignan, St Estève	<ul style="list-style-type: none"> ➔ TROUVER DES REPONSES ADAPTEES A LA THEMATIQUE HYDRAULIQUE / INONDATION (POINTS DE DEBORDEMENT) ET ENGAGER L'ANALYSE ET LA SURVEILLANCE APPROFONDIES DES DYSFONCTIONNEMENTS MORPHODYNAMIQUES ➔ PERENNISER ET VALORISER LA RIPISYLVE D'INTERET ECOLOGIQUE ET RESTAURER PONCTUELLEMENT SON ETAT ➔ POURSUIVRE LES EFFORTS ENGAGÉS POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU
	OBJECTIF GENERAL 1 - QUALITE
	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'optimisation de l'assainissement des communes et supprimer/traiter les sources directes de pollution domestique et industrielle (baignade sauvage constatée). • Quantifier et analyser la généralisation du faciès pliocène et ses impacts pour les habitats aquatiques et ripicoles, la qualité de l'eau et autres (contribution en MES à l'embouchure).
	OBJECTIF GENERAL 2 - RESSOURCE / USAGE
	<ul style="list-style-type: none"> • Devenir du gué de Baho par rapport à la prise d'eau proche et aussi conditionné par l'objectif morpho ci-après. • Etendre le partenariat existant pour gérer au mieux les situations de crises en déterminant un débit biologique minimum souhaitable et applicable du barrage de Vinça jusqu'en aval de Perpignan. • Mettre en place un protocole de gestion de la ressource en eau superficielle.

Têt - TRONÇON III

De la confluence avec la Comelade au pont de l'A9

OBJECTIF GENERAL 3 - HYDRAULIQUE

Communes concernées : Corneilla la Rivière, St Feliu d'Avall, Pezilla la Rivière, Villeneuve la Rivière, le Soler, Baho, Perpignan, St Estève

➤ **Zones d'expansion de crues / inondations :**

- Conserver / restaurer des zones d'expansion des crues là où elles existent encore (essentiellement sur les communes de Corneilla / Pézilla et au niveau du pont du Soler en rive gauche).
- Ou bien homogénéiser les protections (endiguements) supprimant ces zones sur l'ensemble du linéaire rive gauche sur le même secteur.
- Ou réaliser des aménagements intermédiaires, protégeant de la violence des crues mais permettant également l'expansion de celles-ci dans des zones réservées à cet effet.
- Concilier les projets et actions avec l'occupation des sols d'arrière berge (urbaine, agricole : friches, serres, maraîchage, vignes) et le statut des terrains concernés (privé essentiellement en rive gauche de la Têt notamment).
- Progresser dans l'optimisation et la création d'ouvrages de gestion de crues, en particulier sur les affluents (Boulès, gestion des affluents rive gauche).

➤ **Morpho dynamique :**

- Réfléchir / Intervenir sur le devenir du gué de Baho, dans la stabilisation du profil en long ; mais à l'abandon et donc potentiellement dangereux pour la fréquentation humaine et la dynamique fluviale.
- Surveiller attentivement l'évolution des points d'érosion, en particulier vis-à-vis des talus de la RN 116.
- Engager une réflexion en faveur de l'analyse du transport solide et de l'incision du lit sur le tronçon le plus touché par l'affleurement des formations Pliocène et ses incidences sur la ressource quaternaire.
- Favoriser toute action raisonnée et cohérente à l'échelle du sous bassin d'étude en faveur d'un rééquilibrage du transport solide et de la stabilisation du profil en long (maintient des ouvrages existants).
- Procéder au remplacement des ouvrages seuils fusibles transversaux en enrochement par des ouvrages mieux intégrés aux problématiques morfo dynamiques et milieu.
- Veiller aux encrages des ouvrages existants.

Têt - TRONÇON III De la confluence avec la Comelade au pont de l'A9	
Communes concernées : Corneilla la Rivière, St Feliu d'Avall, Pezilla la Rivière, Villeneuve la Rivière, le Soler, Baho, Perpignan, St Estève	OBJECTIF GENERAL 4 - VALORISATION
	<ul style="list-style-type: none"> • Engager des opérations de nettoyage de berges, poursuivre la mise en conformité des décharges communales en bord d'eau ou à proximité. • Valoriser l'étang de St Feliu d'Avall au travers d'un plan d'eau à vocation écologique et / ou à usage piscicole et de loisirs. • Réfléchir à la possibilité d'utiliser les franchissements existants sous remblais de la RN 116 pour un accès piéton au fleuve selon des modalités de sécurité à définir conformément aux souhaits communaux. • Trouver les moyens techniques et réglementaires de protéger les milieux ripicoles relictuels (Pézilla, bois de Saint Féliu d'Avall).
	OBJECTIF GENERAL 5 - RESTAURATION - ENTRETIEN
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Restaurer les boisements en particulier vers l'aval et en rive droite mais aussi en rive gauche ponctuellement. ➤ Entretien des boisements : <ul style="list-style-type: none"> • Entretien du lit mineur en privilégiant la mobilité des atterrissements existants et en évitant la banalisation des habitats propices à l'apparition d'invasives. • Tenter de gérer et de contrôler la prolifération des invasives en particulier ligneuses et prendre en considération l'apparition de la Grande Jussie et du Budleïa. • Améliorer l'état des formations dégradées pour parvenir à une ripisylve équilibrée. • Entretien sélectif et raisonné à mettre en place sur les espaces relictuels à protéger. ➤ Favoriser l'entretien des sentiers piscicoles.

Têt - TRONÇON IV	
Du pont de l'A9 au pont du Centre Technique Municipal de Perpignan	
Communes concernées : St Estève, Perpignan	<ul style="list-style-type: none"> ➔ ENTRER DE PLEIN PIED DANS LA DEFINITION DE LA REHABILITATION DES BERGES URBAINES DU FLEUVE ➔ POURSUIVRE ACTIVEMENT DANS L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX SUR CE TRONÇON PARTICULIEREMENT DEGRADE ➔ OPTIMISER LA GESTION ATTERISSEMENTS DE FAÇON A GARANTIR LES CONTRAINTES DE FRANCHISSEMENT (GUE) ET MILIEUX
	OBJECTIF GENERAL 1 - QUALITE
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tronçon très concerné par les apports en effluents industriels et domestiques : <ul style="list-style-type: none"> • Affiner le recensement et la caractérisation exhaustive des points de rejets identifiés sur le tronçon. • Supprimer / Raccorder tous les rejets directs dans le fleuve ou le réseau pluvial sur ce tronçon. • Progresser dans la caractérisation de la pollution liée aux ruissellements pluviaux sur les zones urbaines et imperméabilisées. ➤ En relation avec la qualité des milieux, et dans le prolongement de l'objectif entretien : <ul style="list-style-type: none"> • Restaurer une ripisylve aux fonctions écologiques déterminantes pour la qualité des milieux (filtre, ombrage, stabilisateur de berge, paysage, ...).
	OBJECTIF GENERAL 2 - RESSOURCE / USAGE
	<ul style="list-style-type: none"> • Etendre le partenariat existant pour gérer au mieux les situations de crises en déterminant un débit biologique minimum souhaitable et applicable du barrage de Vinça jusqu'en aval de Perpignan. • Mettre en place un protocole de gestion de la ressource en eau superficielle.

Têt - TRONÇON IV

Du pont de l'A9 au pont du Centre Technique Municipal de Perpignan

OBJECTIF GENERAL 3 - HYDRAULIQUE

- Protéger / lutter contre l'érosion des gués dans le centre de Perpignan (Parc des expositions en particulier) de manière durable et prévoir leur entretien en particulier par rapport à la charge solide.
- Poursuivre les actions techniques et réglementaires de prise en compte des ruissellements urbains liés à l'imperméabilisation des surfaces.
- Entretien des ouvrages existants de protection contre les crues et d'évacuation des ruissellements pluviaux urbains.
- Définir une stratégie de gestion des atterrissements (volumes) et des zones préférentielles d'alluvionnement conciliant les impératifs milieu et usage, profil en long et réglementaires.
- Limiter l'expansion des crues.

OBJECTIF GENERAL 4 - VALORISATION

➤ **Agir en faveur d'une réappropriation sociale du fleuve :**

- Engager concrètement les réflexions visant à créer / améliorer les conditions de fréquentation raisonnée et de franchissement piéton et/ou cycliste dans la traversée urbaine de Perpignan.
- Favoriser un cheminement longitudinal homogène en rive gauche en assurant la continuité avec les aménagements existants, le long du fleuve, dans Perpignan, mais aussi en direction des liaisons interurbaines alentours.
- Assurer le nettoyage et une reconquête paysagère de la traversée urbaine de la Têt dans Perpignan.
- Aménager ou proscrire l'accès direct au lit mineur du fleuve en fonction des choix effectués et des contraintes (sécurité, atteinte potentielle à la qualité des milieux).
- Communiquer / sensibiliser les usagers et riverains sur la richesse existante du milieu Têt dans sa traversée urbaine et au-delà, sur sa préservation.
- Redonner une image emblématique à la Têt au travers d'aménagements paysagers adapté ouvrant des perspectives au delà de la simple perception du fleuve (Architecture riveraine, perspective des Pyrénées, ...).

OBJECTIF GENERAL 5 - RESTAURATION - ENTRETIEN

- Tenter de gérer et de contrôler la prolifération des invasives en particulier ligneuses et prendre en considération l'apparition de la Grande Jussie et du Budleïa.
- Restaurer la diversité et la pluristratification de la végétation d'avant berge.
- Faire coïncider l'entretien avec les objectifs paysagers, sécuritaires et fonctionnels définis pour la Têt sur ce tronçon particulier.

Communes concernées : St Estève, Perpignan

Têt - TRONÇON V Du pont du Centre Technique Municipal à Perpignan au lieu dit Puig Sutré / Otrer	
Communes concernées : Perpignan, Bompas, Villelongue de la Salanque	<ul style="list-style-type: none"> ➔ POURSUIVRE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE DES EAUX DU FLEUVE ➔ RESTAURER UNE RIPISYLVE QUASI TOTALEMENT DISPARUE AU PROFIT, POUR L'ESSENTIEL, DE LA CANNE DE PROVENCE
	OBJECTIF GENERAL 1 - QUALITE
	<ul style="list-style-type: none"> • Mener a bien les projets liés à l'amélioration de la capacité et de la qualité de traitement de la STEP de Perpignan mais aussi liés à la suppression de son rejet direct au fleuve. • En relation avec les objectifs 4 et 5, favoriser la réapparition d'une ripisylve aux fonctions écologiques devant aussi contribuer au recouvrement d'une qualité des milieux satisfaisante.
	OBJECTIF GENERAL 2 - RESSOURCE / USAGE
	<ul style="list-style-type: none"> • Etendre le partenariat existant pour gérer au mieux les situations de crises en déterminant un débit biologique minimum souhaitable et applicable du barrage de Vinça jusqu'en aval de Perpignan. • Mettre en place un protocole de gestion de la ressource en eau superficielle. • Pas d'autre objectif sectorisé concernant la ressource mais en relation avec les objectifs 1 et 4, l'usage pêche pourrait être mieux développé.
	OBJECTIF GENERAL 3 - HYDRAULIQUE
<ul style="list-style-type: none"> • Conserver localement les points de débordement identifiés et les zones propices à l'expansion des crues en rive gauche aval. • Mettre en adéquation les fonctions d'expansions avec l'occupation et le statut des terres riveraines concernées. • Surveiller les quelques points d'érosions identifiés dont il faut actualiser le recensement exhaustif, en particulier en pied de digue ou de talus de route (rive droite). • Gérer ponctuellement les nombreux atterrissements présents parfois responsables de la déviation des écoulements vers ces différents points d'érosion. 	

Têt - TRONÇON V	
Du pont du Centre Technique Municipal à Perpignan au lieu dit Puig Sutré / Otrer	
Communes concernées : Perpignan, Bompas, Villelongue de la Salanque	OBJECTIF GENERAL 4 - VALORISATION
	<ul style="list-style-type: none"> • Débarrasser le tronçon d'importantes quantités de déchets en particulier de dépôts de macro déchets et d'envols liés au CTM de Perpignan sur l'amont rive gauche. • Restaurer une ripisylve aujourd'hui disparue dans sa quasi totalité et qui n'a par ailleurs jamais repris au pied de la RD 617. • Inciter à la restauration d'un espace tampon entre le lit et l'activité Sablière de la Salanque. Mieux isoler l'activité sablière de la Salanque du milieu Têt, d'autant que l'exploitation de matériel sédimentaire en lit mineur est désormais rigoureusement interdite. • Affirmer et entretenir le cheminement cyclable et piétonnier du haut de berge rive gauche jusqu'en début de tronçon numéro 6.
	OBJECTIF GENERAL 5 - RESTAURATION - ENTRETIEN
	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les actions ambitieuses du programme et les fréquences d'entretien au secteur à reboiser à l'objectif de reconquête d'une ripisylve. • Soutenir les actions visant à la récréation d'un paysage de cours d'eau totalement perdu sur ce tronçon, en particulier sur l'amont. • Faire de l'élimination des espèces invasives (canne de Provence) une priorité à moyen terme pour l'entretien et le suivi à réaliser sur ce tronçon. • Contrôler le développement végétal sur les nombreux atterrissements présents afin qu'ils conservent leur mobilité et qu'ils n'obstruent pas les écoulements du fleuve en crue.

Têt - TRONÇON VI Du lieu dit Puig Sutré / Otrer à l'embouchure	
Communes concernées : St Marie, Canet en Roussillon, Villelongue de la Salanque, Perpignan	<p>→ AMELIORER LA QUALITE DES EAUX ET DU MILIEU AQUATIQUE TET DANS LA CONTINUITE DES OBJECTIFS AMONT ET DE L'ENJEU AVAL</p> <p>→ CONCILIER LES PRATIQUES TOURISTIQUES COTIERES, AVEC LA RICHESSE DU MILIEU ESTUARIEN PAR UNE ORGANISATION DE LA FREQUENTATION</p>
	OBJECTIF GENERAL 1 - QUALITE
	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en conformité et le raccordement des STEP de Canet et de Ste Marie pour une meilleure qualité des eaux et au niveau des plages à l'aval. • Encourager toute action visant à l'amélioration de la qualité bactériologique des eaux du fleuve et du maintien de la qualité sanitaire des eaux de baignade.
	OBJECTIF GENERAL 2 - RESSOURCE / USAGE
	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les éléments de connaissance et de suivi de l'aquifère Plio-quatenaire (relation nappes / cours d'eau, mode de rechargement des nappes, incision pliocène, ...). • Eviter tout prélèvement susceptible de favoriser et d'accroître la progression du biseau salé.
	OBJECTIF GENERAL 3 - HYDRAULIQUE
<ul style="list-style-type: none"> • Affiner le suivi des quelques points d'érosions en pied de berges hautes (digues), identifiés en amont du tronçon et où d'importants atterrissements sont par ailleurs à surveiller (limiter la fixation végétale de ces derniers). • Veiller au respect des préconisations définies dans le cadre des documents réglementaires de lutte contre les inondations (PPR). • Encourager et participer aux travaux de recherche du fonctionnement morpho dynamique de l'embouchure du fleuve et les études en cours sur le transport solide et les rejets polluants en mer de la Têt (CFREM). • Définir une stratégie de gestion de la flèche sableuse à l'embouchure du fleuve. 	

Têt - TRONÇON VI Du lieu dit Puig Sutré / Otrer à l'embouchure	
Communes concernées : St Marie, Canet en Roussillon, Villelongue de la Salanque, Perpignan	OBJECTIF GENERAL 4 - VALORISATION
	<ul style="list-style-type: none"> • Engager le nettoyage du tronçon en de nombreux points présentant tous type de déchets (macro déchets, envols, déchets agricoles, dépôt polluant) en marge de l'urbanisation des stations balnéaires notamment. • Régulariser la situation des décharges communales. • Viabiliser de façon raisonnée la fréquentation des sites remarquables rive gauche vers l'embouchure. • Favoriser la création d'une ou plusieurs réserves naturelles volontaires. • Poursuivre / ou pas l'idée d'un cheminement piétonnier et/ou cyclable vers la mer, le long de la rive gauche du fleuve (foncier ?). • Ou limiter l'accès à des points ciblés (pêche). • Mettre en place une sensibilisation du public vis à vis des actions engagées et de la valeur écologique des milieux ripicoles et estuariens à l'aval notamment.
	OBJECTIF GENERAL 5 – RESTAURATION - ENTRETIEN
	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller la colonisation des digues protections latérales par la végétation et les espèces invasives (la canne de Provence représente encore à près de 50 % du linéaire du tronçon). • Adapter l'entretien aux objectifs visés. • Traiter les quelques spécimens sénescents et susceptibles de nuire à la stabilité des berges.

Objectifs sectorisés Boulès



Boulès - TRONÇON I	
De la source à la confluence avec le ravin de Saint Nazaire	
Communes concernées : St Marsal, Boule d'Amont, Caixas, Casefabre, Bouleternère, Prunet et Belpuig, la Bastide	→ FAVORISER LE MAINTIEN D'UN SECTEUR ENCORE PRESERVE ET AU FONCTIONNEMENT QUASI NATUREL.
	OBJECTIF GENERAL 1 - QUALITE
	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au contrôle du bon fonctionnement de l'assainissement autonome des communes riveraines et engager. • Mieux cerner la qualité et la richesse des milieux aquatiques et ripicoles du tronçon pour en révéler le potentiel écologique et ajuster le cas échéant un suivi.
	OBJECTIF GENERAL 2 – RESSOURCE / USAGE
	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux évaluer les prélèvements agricoles et leurs incidences sur les composantes milieux.
	OBJECTIF GENERAL 3 - HYDRAULIQUE
	<ul style="list-style-type: none"> • Laisser évoluer naturellement une dynamique hydraulique turbulente mais naturelle et sans enjeux. • Veiller aux embâcles imposants arrivants à Bouleternère.
	OBJECTIF GENERAL 4 - VALORISATION
	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au maintien et au bon entretien des rares aménagements existants. • Limiter les interventions à l'entretien des sentiers à vocation halieutique en particulier.
	OBJECTIF GENERAL 5 – RESTAURATION - ENTRETIEN
<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'entretien aux potentiels foyers d'embâcles et à l'élimination de spécimen pouvant mettre en péril la stabilité des versants. • Porter une grande attention au développement d'espèces invasives. 	

Boulès - TRONÇON II ravin de Saint Nazaire à la confluence avec la Têt	
Commune concernée : Bouleternère, St Michel de Llotès, Ille/têt, Néfiac, Millas	→ COURS QUASI TOTALEMENT CANALISE TRES ARTIFICIALISE OU LES OBJECTIFS DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE ET HYDRAULIQUE DOMINANT
	OBJECTIF GENERAL 1 - QUALITE
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les capacités et la qualité de traitement de la STEP de Millas à la confluence avec la Têt
	OBJECTIF GENERAL 2 - RESSOURCE / USAGE
	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir la connaissance du fonctionnement hydrologique de ce tronçon et ce jusqu'en aval de sa confluence avec la Têt (« eaux vives du Boulès »). • Pas d'objectif particulier supplémentaire sur ce tronçon vis-à-vis de cette thématique.
	OBJECTIF GENERAL 3 - HYDRAULIQUE
	<ul style="list-style-type: none"> • Progresser dans l'optimisation et la création d'ouvrages de gestion de crues (décharge du Boulès, bassins de rétention, zones d'expansion des crues, canaux, ...). • Intervenir ou ne rien faire au point de confluence en accord avec les objectifs du tronçon II Têt. • Conforter plusieurs ouvrages de franchissement (gués) à l'état dégradé. • Engager des investigation relatives au transport solide généré par le cours d'eau et sa participation dans le fonctionnement hydro morphologique du sous bassin. • Pour les secteurs en culture prévoir de geler au travers des documents d'urbanisme ou autre, un espace tampon entre culture et lit mineur (4 à 5 m). • Limiter les débordements au niveau des communes de Bouleternère, d'Ille sur Têt et de Millas.
	OBJECTIF GENERAL 4 - VALORISATION
	<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer les nombreux dépôts sur berges et engager le nettoyage du lit.
	OBJECTIF GENERAL 5 - RESTAURATION - ENTRETIEN
<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier autant que possible développement latéral et longitudinal de boisements ripicoles pluristratifiés. • Favoriser une continuité dans le cordon ripicole. • Surveiller et limiter l'extension des espèces invasives très présentes. 	

Objectifs sectorisés

Basse

Basse - TRONÇON I De Thuir à la sortie de Toulouges	
Commune concernée : Thuir et Toulouges	→ TRONÇON TRES ARETIFICIALISE ET CALIBRE OU LES OBJECTIFS À ATTEINDRE SONT LIES A LA RESTAURATION D'UN SEMBLANT DE RIPISYLVE ET A L'HYDRAULIQUE
	OBJECTIF GENERAL 1 - QUALITE
	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser de manière exhaustive et raccorder les rejets épars (SDA ?). • En relation avec l'objectif 4, engager le nettoyage des nombreux déchets de tous types.
	OBJECTIF GENERAL 2 - RESSOURCE / USAGE
	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'objet particulier sur ces thèmes.
	OBJECTIF GENERAL 3 - HYDRAULIQUE
	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'évolution des différents points d'érosion observés sur ce tronçon sans pour autant les protéger au coup par coup • A terme s'orienter vers la formation et / ou l'aménagement de risbermes latérales (champs moyen). • Pour les secteurs en culture prévoir de geler au travers des documents d'urbanisme ou autre, un espace tampon entre culture et lit mineur (4 à 5 m). • Exploiter les dépressions naturelles pour limiter les débits l'aval.
	OBJECTIF GENERAL 4 - VALORISATION
	<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer les dépôts de gravats, d'encombrants et déchets divers sur berges et dans le lit.
	OBJECTIF GENERAL 5 - RESTAURATION - ENTRETIEN
<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier autant que possible développement latéral et longitudinal de boisements ripicoles pluristratifiés. • Limiter l'extension des espèces invasives. • Assouplir le mode d'entretien actuel de la végétation (éradication) et sensibiliser les riverains au programme à venir. 	

Basse - TRONÇON II	
De la sortie de Toulouges au pont SNCF en sortie de gare de Perpignan	
Commune concernée : Perpignan	→ L'ARTIFICIALISATION DE LA BASSE ET LE CARACTERE INDUSTRIEL DES TERRAINS ALENTOURS DETERMINENT DES OBJECTIFS DE RESTAURATION DES BERGES ET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU MILIEU AQUATIQUE QUI SE REPERCUTE SUR LE FLEUVE
	OBJECTIF GENERAL 1 - QUALITE
	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser et caractériser de manière exhaustive les rejets polluants présents, poursuivre la régularisation des industries concernées (raccordement, pré-traitement).
	OBJECTIF GENERAL 2 - RESSOURCE / USAGE
	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'objet particulier sur ces thèmes.
	OBJECTIF GENERAL 3 - HYDRAULIQUE
	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'objet particulier si ce n'est de contrôler et entretenir les protections à enjeux (industries, ouvrages - gués-). • Veiller au bon fonctionnement du vannage au niveau de l'A9 en terme d'hydraulique et d'ensablement.
	OBJECTIF GENERAL 4 - VALORISATION
	<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer les dépôts de gravats, d'encombrants et déchets divers présents sur les berges et dans le lit. • En rapport avec l'objectif 5, agir en faveur d'une restauration d'une végétation ripicole adaptée.
	OBJECTIF GENERAL 5 - RESTAURATION - ENTRETIEN
<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier dès que possible le développement de boisements ripicoles pluristratifiés et adaptés. • Assurer une continuité amont / aval dans le cordon ripicole. • Limiter l'extension des espèces invasives. 	

Basse - TRONÇON III	
Du pont SNCF en sortie de gare de Perpignan à la confluence avec la Têt	
Commune concernée : Perpignan	→ CE TRONÇON TOTALEMENT ARTIFICIALISE ET AMENAGE N'APPELLE QUE DES OBJECTIFS LIES A LA QUALITE DES EAUX ET A LA POURSUITE DE L'ENTRETIEN MIS EN PLACE
	OBJECTIF GENERAL 1 - QUALITE
	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser et caractériser de manière exhaustive les rejets domestiques polluants probablement présents, et poursuivre la régularisation des industries concernées par des pollutions avérées. • Dans le cadre des schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable de la ville de Perpignan, bien identifier les interactions des réseaux communaux d'avec le cours d'eau.
	OBJECTIF GENERAL 2 - RESSOURCE / USAGE
	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'objet particulier sur ces thèmes.
	OBJECTIF GENERAL 3 - HYDRAULIQUE
	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'objet particulier sur ces thèmes. • Identifier le volume d'eau induit par le ruissellement pluvial urbain.
	OBJECTIF GENERAL 4 - VALORISATION
	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les possibilités d'ouvertures localisées des berges au public ou poursuivre selon le mode de gestion actuel restreignant l'accès au service d'entretien.
	OBJECTIF GENERAL 5 - ENTRETIEN
<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier, dans l'aménagement et l'entretien des jardins de berge, l'insertion et le développement de boisements ripicoles si possible pluristratifiés. • Limiter l'extension des espèces invasives parmi les espèces d'ornement présentes. 	

Sommaire

Préambule	4
A Synthèse du diagnostic et des enjeux.....	6
I. Rappel du cadre géographique.....	7
II. Eléments de diagnostic à retenir	8
II.1. Les enjeux liés à la gestion qualitative des eaux superficielles	8
II.1.1. Une qualité des eaux surtout conditionnée par les rejets domestiques.....	8
II.1.2. Un enjeux collectif soutenu par divers perspectives amorçées pour améliorer la qualité des eaux.....	8
II.2. Les enjeux liés à la gestion quantitative des ressources superficielles et souterraines	9
II.2.1. Des ressources fragiles.....	9
II.2.2. Des ressources dont l'interconnexion est particulièrement complexe.....	10
II.2.3. Un partage des ressources pouvant être amélioré.....	10
II.3. Les enjeux crues / inondations	11
II.3.1. Un fleuve contraint, craint de longue date en plaine par les populations et non pris en compte pour sa dimension environnementale.....	11
II.3.2. Un enjeux persistants pour certains affluents mais restant à intégrer dans une réflexion globale	12
II.4. Les enjeux découlant du diagnostic morpho-écologique	12
II.4.1. Un disfonctionnement morphologique avéré de Néfiach à Perpignan.....	12
II.4.2. Des affluents aux spécificités morphodynamiques contrastées.....	13
II.4.3. Un environnement végétal dont les multiples facettes feront l'objet d'un programme pluriannuel opérationnel dès lors qu'un portage administratif et technique pérenne sera identifié.....	13
II.4.4. Une problématique ouvrage peu préoccupante sauf cas particuliers.....	14
II.5. Les enjeux liés aux usages et à la valorisation.....	15
II.5.1. Peu d'usages en lien avec la détente ou les loisirs récréatifs	15
II.5.2. Perception et attentes	16

III. Détail des enjeux liés à la gestion qualitative des eaux	17
III.1. Les foyers de pollution	17
III.1.1. Pression en terme de pollution domestique	17
III.1.2. Pression en terme de pollution agricole	18
III.1.3. Pression en terme de pollution Industrielle	18
III.2. Qualité des eaux	19
III.2.1. La Têt et ses deux principaux affluents	19
III.2.2. Milieux aquatiques	20
IV. Détail des enjeux liés à la gestion quantitative de la ressource	21
IV.1. Les écoulements de surface	21
IV.2. Les ouvrages hydrauliques et la répartition des écoulements de surfaces	21
IV.2.1. Le barrage de Vinça	22
IV.2.2. Le réseau d'irrigation	22
IV.3. Les eaux souterraines	24
IV.3.1. Qualité et vulnérabilité des eaux souterraines	24
IV.3.2. Les prélèvements	26
V. Détail des enjeux liés aux crues et inondations	29
V.1. Analyse Hydraulique et dynamique fluviale	29
V.1.1. Les zones inondables	29
V.1.2. Les zones de mobilité et d'expansion des crues	30
VI. Détail du diagnostic morpho écologique des cours d'eau	31
VI.1. Sectorisation des cours d'eau	31
VI.1.1. La Têt	31
VI.1.2. Le Bolès	35
VI.1.3. La Basse	36
VI.2. Les ouvrages	36
VI.2.1. La Têt	36
VI.2.2. La Basse et le Boules	37
VII. Détail des enjeux liés aux usages de l'eau et à la valorisation de la Têt	39
VII.1. Espaces et espèces remarquables	39

VII.1.1.	Patrimoine naturel	39
VII.1.2.	Patrimoine culturel / Paysage.....	39
VII.2.	Les principaux usages recensés	40
VII.2.1.	Les dépôts et rejets	40
VII.2.2.	Les activités nautiques	42
VII.2.3.	Autres usages	42
VII.3.	La valorisation.....	43
VII.3.1.	Espaces aménagés.....	43
VII.3.2.	Perception et attentes locales	43
B	Elaboration des Objectifs Généraux.....	45
I.	Orientations fondamentales	46
I.1.	Les termes de la Directive Cadre Européenne	46
I.2.	La SDAGE RMC	46
I.2.1.	Orientations fondamentales	47
I.2.2.	Caractérisation de la Têt au travers du SDAGE	47
I.2.3.	Les mesures opérationnelles territoriales.....	48
I.3.	Le Défi Têt	49
II.	Objectifs généraux sur le sous bassin d'étude	52
	OBJECTIF GLOBAL - 0 -	55
	OBJECTIF GENERAL 1 - QUALITE - <i>Poursuivre les efforts engagés</i> <i>pour une meilleure qualité de l'eau.....</i>	57
	OBJECTIF GENERAL 2 - RESSOURCE / USAGE -	58
	<i>Gérer la ressource en faveur d'une harmonisation.....</i>	58
	<i>usages - vie aquatique.....</i>	58
	OBJECTIF GENERAL 3 - HYDRAULIQUE -	59
	<i>Améliorer la gestion des écoulements avec les spécificités</i> <i>relatives à la morpho dynamique locale.....</i>	59
	OBJECTIF GENERAL 4 - VALORISATION -.....	60

	<i>Valoriser le bassin versant et son image à travers ses cours d'eau et les milieux naturels associés</i>	60
C	Proposition d'Objectifs sectorisés	61
	Localisation du lit majeur de la Têt avec espace de mobilité	87
	Objectifs sectorisés : Têt	62
	Objectifs sectorisés : Boulès	77
	Objectifs sectorisés : Basse	80

Annexe 1

**Localisation du lit majeur de la Têt avec
espace de mobilité**